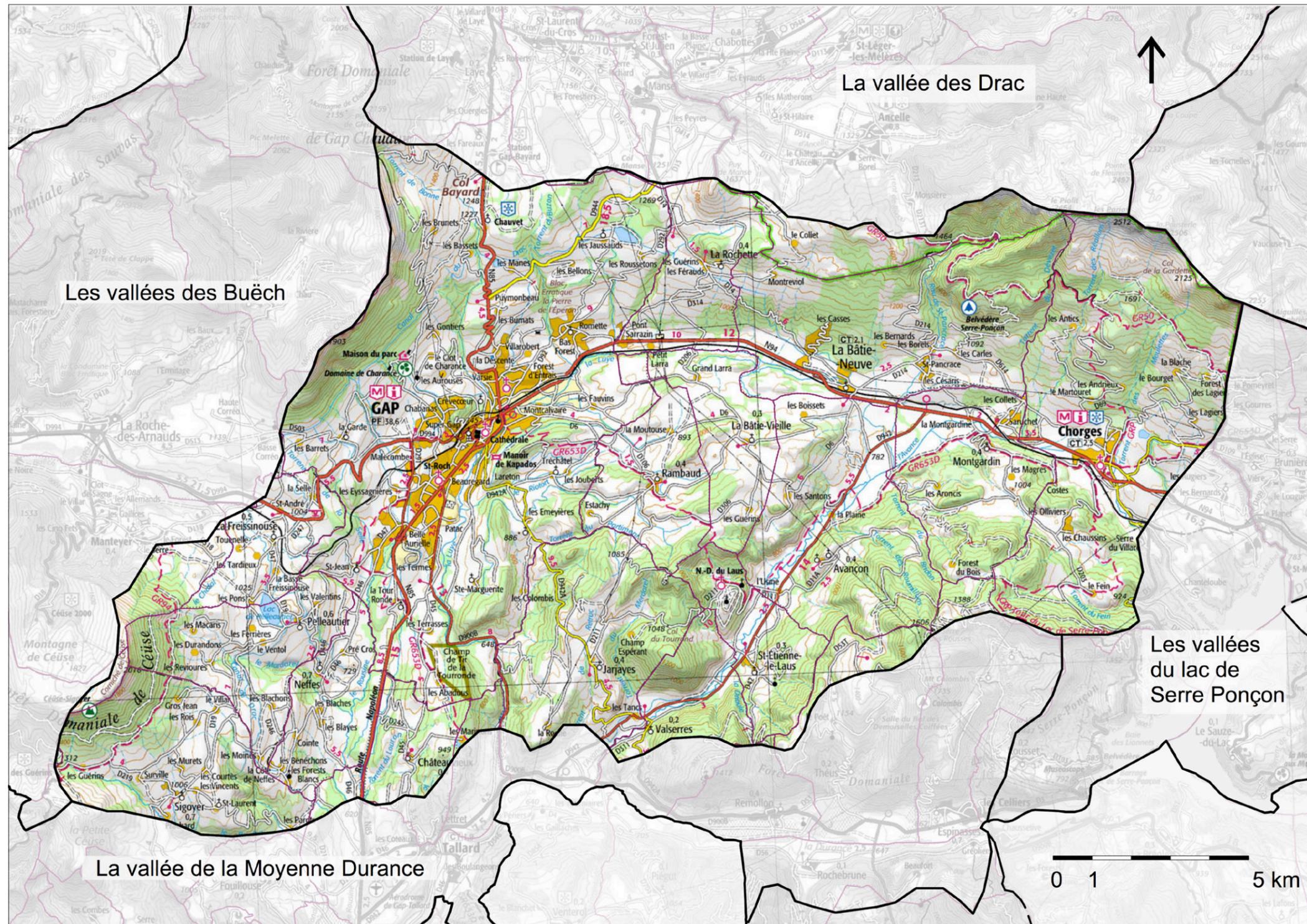


LE BASSIN DE GAP





Fiche d'identité :

Superficie de l'unité :
364 km²

Nombre d'habitants :
50 518 habitants (source INSEE 2010) avec 40 761 habitants pour la seule ville de Gap (2012).

Densité :
138 habitants au km² contre 24,7 habitants pour le département.

La structure par âge de la population du bassin de Gap indique une relative homogénéité entre les différentes classes d'âges.

Les 75 ans et plus sont les moins représentés avec 8%. Les autres classes d'âges présentent des taux sensiblement équivalents : 21 % pour les 45/59 ans qui sont les plus représentés en 2010 et 16% pour les 60/74 ans quant à eux moins représentés.

L'examen de la répartition par tranche d'âge fait apparaître une forte proportion de la population en âge de travailler (15/60 ans) à l'inverse des autres unités.

L'évolution entre 1999 et 2010 montre un vieillissement de la population.

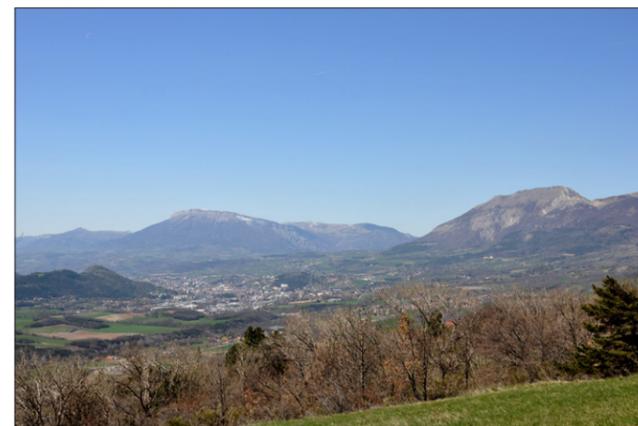
Liste des communes :

Gap	40 761 hab.
Chorges	2 599 hab.
La Bâtie-Neuve	2 325 hab.
Neffes	747 hab.
Sigoyer	640 hab.
Pelleautier	606 hab.
La Freissinouse	536 hab.
Montgardin	452 hab.
Châteauvieux	447 hab.
Jarjayes	433 hab.
La Rochette	423 hab.
Avançon	391 hab.
Rambaud	367 hab.
Saint-Étienne-le-Laus	301 hab.
La Bâtie-Vieille	278 hab.
Valsерres	229 hab.

Composée de 16 communes, elle est sans conteste l'Unité de Paysage la plus peuplée du département.



La vallée de l'Avance depuis Notre-Dame du Laus

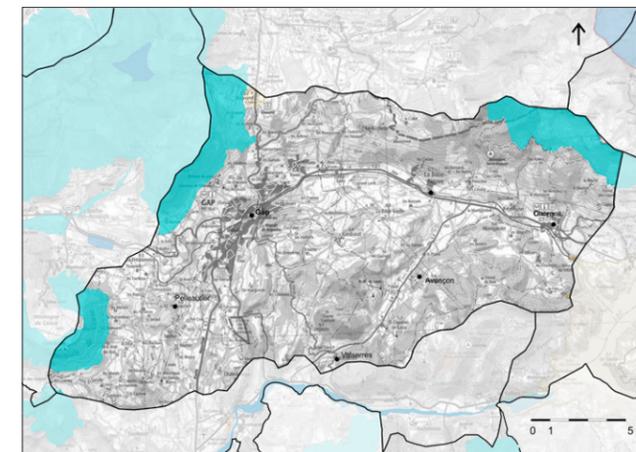


La ville de Gap dans son contexte géographique



Chorges

Introduction



Limite Parc National des Ecrins
 Limite Parc Naturel Régional
 Périmètre Sites Inscrits
 Périmètre Sites Classés

 Réseau Natura 2000 :
 Zone Spéciale de Conservation
 Zone de Protection Spéciale

Ce territoire est décrit dans l'atlas de 1999 principalement dans l'UP du Gapençais.

Les périmètres de protection et de gestion :

Natura 2000 : ZSC (Céüse, Dévoluy)

Protection des sites :

Sites classés : Pierre de Léperon et blocs erratiques situés dans le domaine de la Justica.

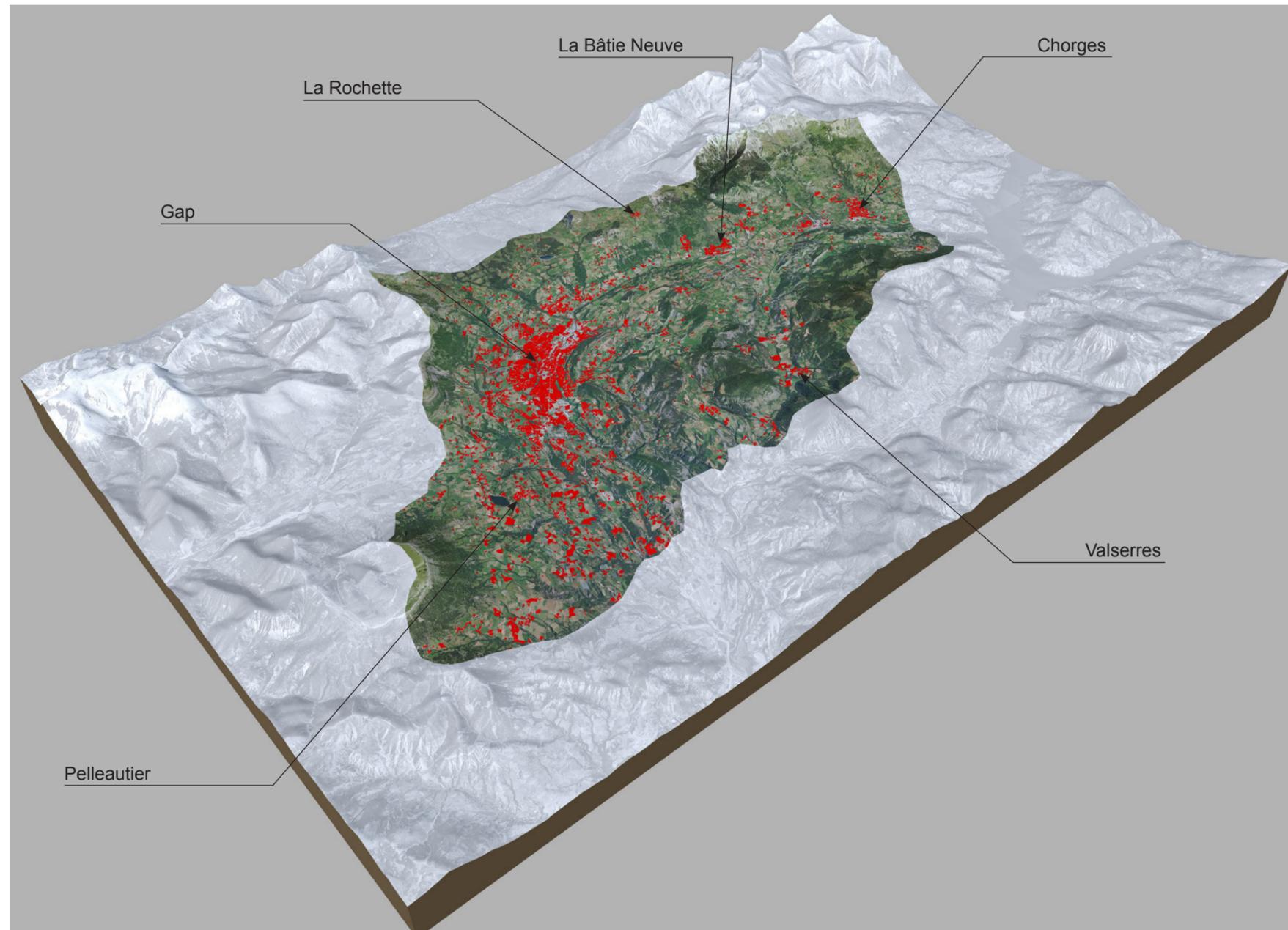
Sites inscrits : abords du col Bayard.



Le seuil paysager entre le bassin de Gap et la moyenne Durance, vers Valsерres



Les paysages de Valsерres



• LE SOL SUPPORT :

Les formes de relief :

Large dépression glaciaire du sillon de Gap aux reliefs adoucis, encadrée par les reliefs de Céüse, de Colombis, de Piolit et de Chabrières

Les sols :

Moraines et cailloutis fluvio-glaciaires : roches tendres marquées par des phénomènes d'érosion torrentielles à l'origine de ravines ou de larges cônes de déjection.

Roches dures en périphérie : Céüse, Charance, crête de Chabrières, chapeau de Napoléon.

Le couvert végétal :

Témoin des influences climatiques méditerranéenne et dauphinoise. A faible altitude forêt de chênes pubescents et pins sylvestres avec végétation méditerranéenne associée. Sapinière et mélèze. Hêtre et tremble en ubac.

• LA COMPOSANTE ANTHROPIQUE

Les formes urbaines :

Zone urbaine dense avec la ville de Gap et ses villes satellites. Tendance à la conurbation entre Gap et les extensions urbaines. Grands axes routiers.

Les terroirs agricoles :

Reliquat d'une agriculture grignotée par l'urbanisation.

Terroirs de vignes et de vergers mais aussi prairies, champs et pâtures. A certains endroits, haies bocagères.

Expression sociétale :

Ville centre, avec son cortège de zones d'activités et commerciales.

• LE FONCTIONNEMENT :

Le chemin de l'eau :

Bassin versant de la Durance

Les chemins des hommes :

Zone de convergence d'axes routiers majeurs : routes nationales qui distribuent le reste du département.

Échanges avec les unités limitrophes : nombreux, car au centre du département.

Au Sud par la RN 85, au Nord de Tallard avec la vallée de la Moyenne Durance.

Au Nord, par la RN 85 au col de Bayard avec la vallée des Drac et au-delà Grenoble.

A l'Est par la RN 94 via Chorges, avec les vallées du lac de Serre Ponçon et au delà le Queyras, Briançon et l'Italie.

A l'Ouest, par la RD 994 avec les vallées du Buëch

Seuils :

Tallard – Col de Bayard – Freissinouse – col des Guérins, les Bernardes

• LES CONTOURS

Définis selon les migrations alternantes et les limites visuelles des lignes de crêtes de Céüse et du Mont Colombis par exemple.

• AMBIANCE PAYSAGÈRE :

Mosaïque d'urbain et de rural - grands espaces commerciaux et d'activités.

Présentation



La vallée urbaine et sa ville centre : Gap



Territoire de la ville de Gap et de son urbanisation filante, le bassin de Gap n'en reste pas moins un pays de mixité, d'échanges, d'interactions entre ville et nature.

Les hommes dans ce qu'ils ont de plus "marchand", voire matériel, ont su préserver et gérer un patrimoine de nature.

La ville à la campagne s'illustre parfaitement dans cet ensemble de paysages urbains, agricoles et naturels.

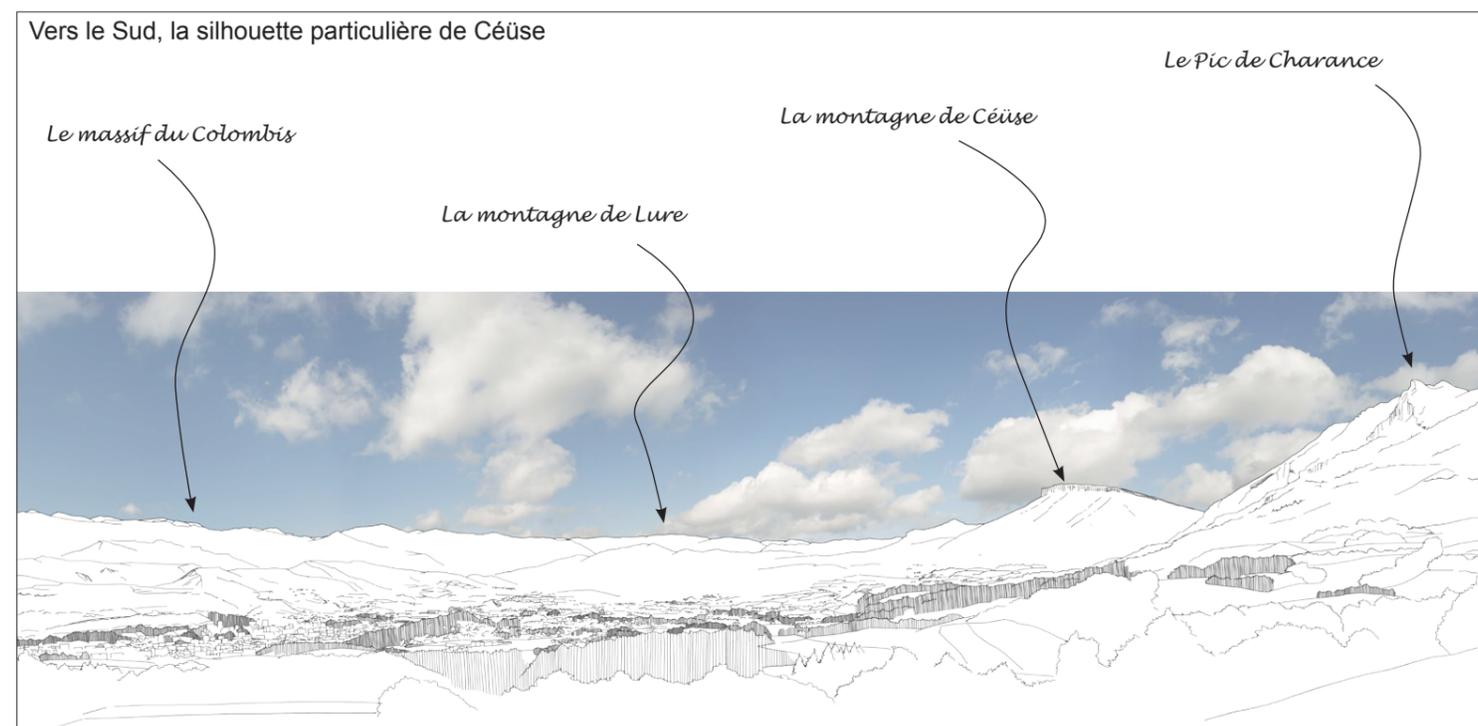
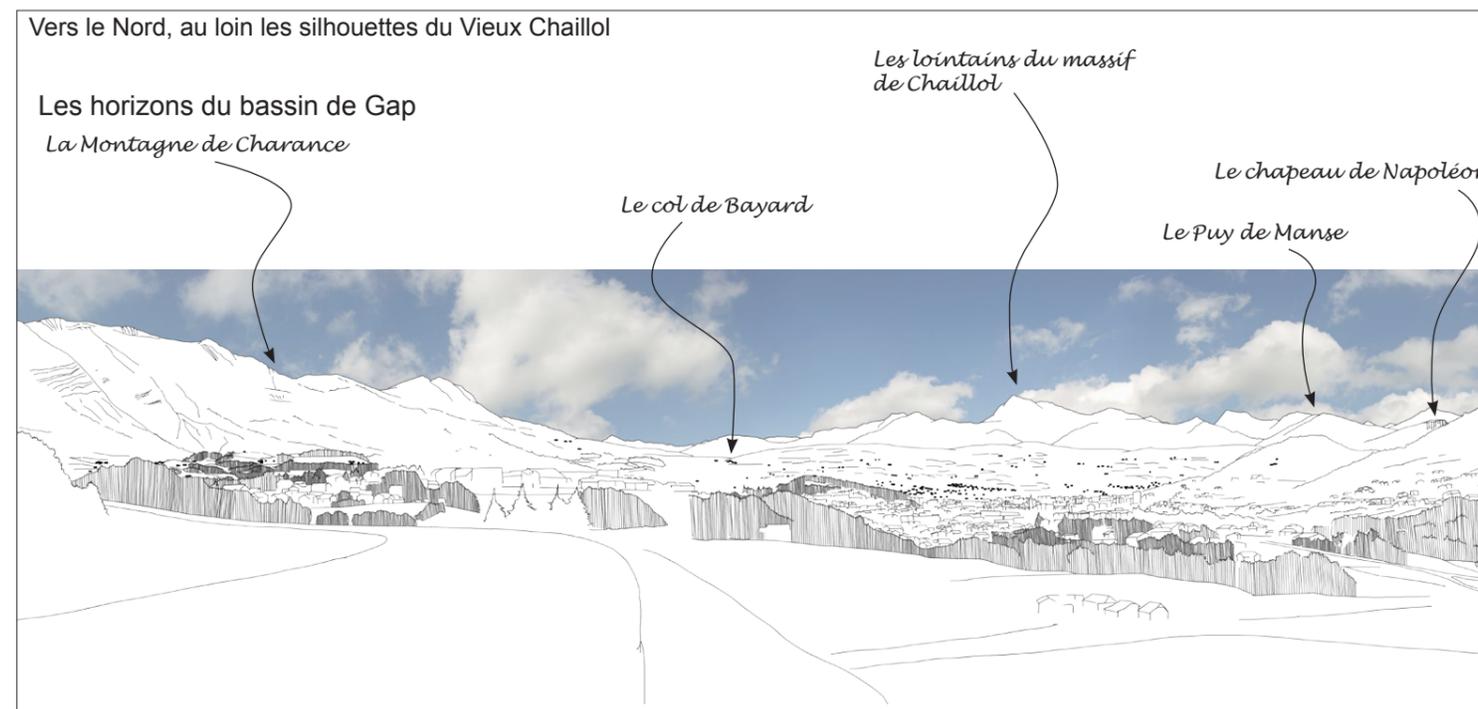
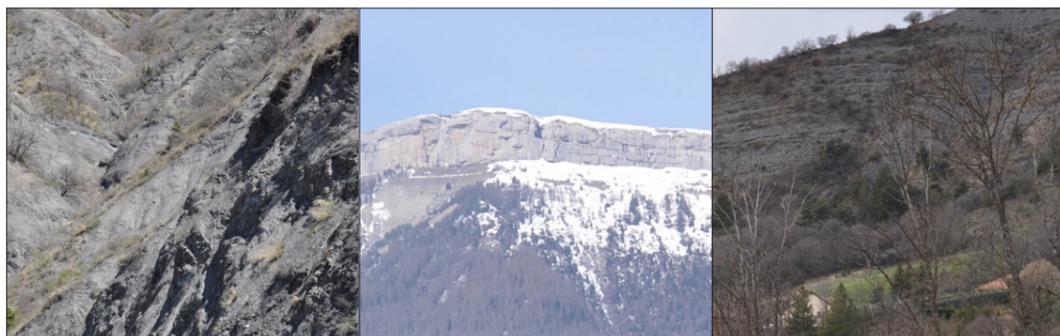
Installée dans le sillon de Gap, entre le rebord subalpin où dominent les reliefs du Dévoluy méridional et ceux de l'Embrunais occidental, entre le dôme de Remollon et la montagne de Céüse, l'urbanisation s'inscrit dans cet arc géologique qui va de Tallard à Chorges.

Le bassin de Gap c'est d'abord une histoire dauphinoise et ensuite un territoire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Face à ses obligations administratives qui le relie à Marseille, ce pays n'en reste pas moins très attaché culturellement à son département voisin l'Isère. Une centaine de kilomètres sépare Grenoble, préfecture de l'Isère, et Gap, préfecture des Hautes Alpes, par l'historique Route Nationale 85, la route Napoléon. On comprend mieux alors les relations humaines et économiques pouvant exister entre les deux départements par cette histoire qui leur est commune.

Ce territoire est aussi le point de convergence de nombreux axes routiers (RN 85, RN 94, RD 994) et d'un réseau autoroutier qui arrive et s'arrête aux portes du pays. Cette unité de paysage rassemble plus du tiers de la population des Hautes Alpes avec tout ce que cela peut générer de besoins, d'attentes et d'obligations.

Gap, avec près de 40 000 habitants, est le pôle urbain majeur du département. Cette ville qui regarde aussi bien vers le Nord que vers le Sud marque le passage entre les Alpes et la Provence.

LE SOCLE SUPPORT



Les formes larges et douces du bassin s'expliquent par la prépondérance des roches tendres des schistes et marnes noires, qui ont été facilement érodées par l'action glaciaire. Les roches dures des bandeaux lithoniques se situent en périphérie du bassin faisant apparaître les silhouettes singulières de Céüse, de Charance, de Chabrières ou encore du chapeau de Napoléon.

Les glaciers ont recouvert la quasi totalité de la zone, tapissant, à leur retrait, la dépression de moraines et de cailloutis fluvio-glaciaires.

L'érosion glaciaire est à l'origine de creux et de bosses, moins spectaculaires que les verrous glaciaires du Queyras et de la Haute Durance, mais qui dessinent des micro-reliefs installant des paysages spécifiques à ce bassin.

Le contexte géologique place l'unité paysagère à la croisée de la Provence et du Dauphiné : les coteaux de Céüse sont sous influence méditerranéenne tandis que Gap subit celles plus rigoureuses et humides du Dauphiné.

L'action torrentielle a été intense dans ces roches tendres, tant marneuses que morainiques. Remarquable dans le paysage, elle a gravé les pentes d'entailles et de ravines grignotant les versants des reliefs de Céüse, de Chabrières ou de Charance.

C'est une zone plutôt basse dont les reliefs adoucis ont été favorables à l'homme pour qu'il puisse s'y installer et prospérer. Les vastes étendues planes des plateaux, prolongements des versants, ont profité à l'homme pour qu'il puisse cultiver les terres rendues fertiles par les alluvions fluvio-glaciaires.

Le contexte géologique place l'unité paysagère à la croisée de la Provence et du Dauphiné : les coteaux de Céüse sont sous influence méditerranéenne tandis que Gap subit celles plus rigoureuses et humides du Dauphiné.

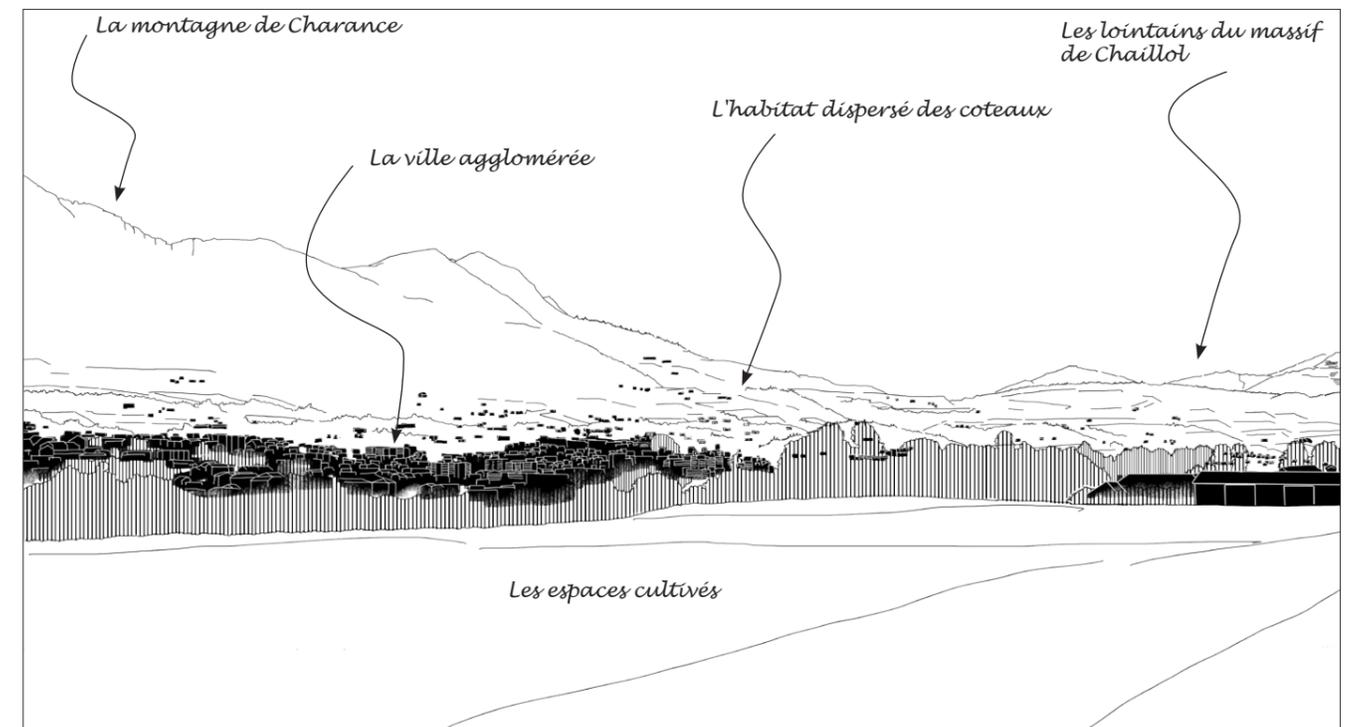
Le bassin de Gap ne perd pas ses attaches avec les territoires de montagne, proches géographiquement. Souvent, le regard croise furtivement ou en de larges panoramas les silhouettes arides du Dévoluy, plus loin vers le Nord les arêtes du massif du Piolit et de Chabrières au Nord, et en arrière-plan le Vieux Chaillol.

L'unité de paysage est celle de la ville, mais aussi celles des vallées et plateaux agricoles, dans une mosaïque d'urbain et de rural, plaçant la ville à la campagne

Présentation



La ville de Gap dans son écrin de nature



L'EAU



Au creux du bassin façonné par l'érosion glaciaire, la Luye constitue l'élément principal du réseau hydrographique. Prenant sa source à la Bâtie Neuve, elle traverse Gap, reçoit les rejets de la station d'épuration de la ville, puis s'oriente au sud, creusant des gorges auxquelles elle a donné son nom et rejoint la Durance en amont de Tallard : son parcours est d'une vingtaine de kilomètres. Au confluent, elle laisse d'importants dépôts de limons, de sables et de galets ; elle est aussi souvent encombrée d'embâcles, ce qui provoque la formation de bras secondaires.

A cet axe hydrographique principal, viennent se greffer perpendiculairement des torrents permanents : celui du Buzon et de Bonne sur les flancs Nord entre le col de Manse et Bayard, ainsi que, plus au sud, le torrent du Riotord et de Laval. Des torrents intermittents contribuent ponctuellement à la fluctuation de son débit.

De part et d'autre de la Luye, le bassin de Gap est traversé par deux autres rivières qui viennent aussi se raccorder à la Durance :

- à l'Ouest, le Rousine, lui-même alimenté par le torrent de la Selle et celui de Malecombe,
- à l'Est, l'Avance, qui a donné son nom à la vallée, prend sa source dans le marais de Chorges, au pied du massif du Piolit.

Elle se dirige vers l'ouest puis rapidement prend une direction générale Nord-Est à Sud-Ouest, encadrée par des massifs collinaires de moyenne altitude, avant de se jeter dans la Durance en amont de Tallard, à la limite du département des Alpes-de-Haute-Provence. La longueur de son cours propre est de 20,6 kilomètres. Elle reçoit peu après sa source un affluent, le torrent des Réallons, qui descend de la crête des Parias, voisine du Piolit. L'Avance s'écoule dans un talweg surcreusé par une langue glaciaire lors de la glaciation du Würm. La partie amont est marécageuse ; la partie aval, encaissée dans des terres noires, est parfois encombrée de limons.

Bien que structurantes du réseau hydrographique du bassin de Gap, ces rivières permanentes sont discrètes dans le paysage du bassin de Gap, au même titre que l'eau des torrents qui restent cachée au fond des ravines.

C'est l'action de creusement de l'eau au régime torrentielle, intense dans les roches tendres, tant marneuses que morainiques, qui est bien plus remarquable dans le paysage : elle a gravé les pentes d'entailles et de ravines grignotant les versants des reliefs de Céüse, de Charance et de Chabrières.

L'eau est aussi présente dans le paysage du bassin gapençais d'une manière anthropique avec la construction du canal de Gap pour répondre au déficit de la ressource en eau potable de la ville et à la sécheresse des cultures. Dès 1773, une étude a été faite en vue de réaliser un nouveau canal à partir du Drac. Ce n'est qu'en 1863, après plusieurs études et de nombreuses faillites, que le canal fut opérationnel. Aujourd'hui, le Canal de Gap permet :

- l'approvisionnement en eau de 5 000 adhérents, 8 établissements publics ou collectivités,
- la livraison d'eau brute à finalité de consommation humaine pour 40.000 habitants,
- près de 8.000.000 Kw d'électricité par an,
- la gestion d'un important dispositif hydraulique composé de lacs, de réserves, de conduites forcées qui irriguent près de 10 000 parcelles.

Le canal du Drac a permis la mise en valeur agricole des versants, maillant les pentes de nombreux canaux d'irrigation, visibles dans le paysage. C'est ce même canal, qui est à l'origine du lac de Pelleautier et offre une magnifique vue vers Céüse et le plateau de Bure.



LA VÉGÉTATION

Situé au sein de la zone bioclimatique des Alpes intermédiaires delphino-provençales, le bassin de Gap subit les influences combinées d'un climat sub-méditerranéen et montagnard tout à la fois.

Sa situation de carrefour bioclimatique entraîne non seulement la présence d'espèces diverses, mais le place aussi au cœur des échanges d'espèces. Ce positionnement intermédiaire entre Dauphiné et Provence se matérialisait dans les choix des productions par village : ainsi, au début du XXe siècle, l'adret morainique situé entre La Freissinouse et La Roche-des-Arnauds (UP des Buëch) était couvert d'amandiers et de lavande fine alors que l'ubac était propice au noyer et au tilleul.

La végétation, à l'état spontané, est souvent reléguée sur les pentes les plus raides, en fond de vallon et de ravines, laissant les surfaces planes aux cultures et aux vergers.

Les formations végétales sont à l'image de la variété des milieux, selon qu'ils soient sous influence méditerranéenne ou dauphinoise. Les faibles altitudes permettent l'implantation du pin sylvestre et du chêne pubescent, accompagnés d'une strate arbustive d'espèces méditerranéennes. Mais on trouve aussi des sapinières à la Bâtie Neuve, des mélèzes sur les pentes du Colombis, du hêtre et du tremble sur les ubacs.

Les coteaux de Céüse, et plus particulièrement autour de Freissinouse, accueillent plusieurs zones humides, avec notamment une roselière, protégée par arrêté préfectoral.

La forte anthropisation de cette unité de paysage fait apparaître une végétation à caractère ornemental, celle des jardins et des parcs. C'est aussi les grands alignements de platanes, de marronniers et de tilleuls qui agrémentent les avenues et places de la ville centre.

En raison de l'urbanisation importante, la forêt est reportée sur les versants les plus raides ou dans les ravines, repoussée aux confins des plateaux. Elles sont tout à la fois des réserves de biodiversité, des habitats, des corridors biologiques, et une ressource exploitée par l'homme.

La forêt domaniale de Chaudun est la plus vaste ; certaines zones sont considérées comme subnaturelles car les dernières mesures de gestion remontent à plus de 50 ans. C'est le cas du Bois du Chapitre*, ce qui justifie l'intérêt écologique de cette forêt, inscrite comme Site d'Intérêt Communautaire. Les forêts communales de Bayard, Saint-Mens et Charance, plus petites, résultent de l'intervention humaine par des programmes de plantations ou d'essences naturelles.

Si les zones naturelles abritent une importante biodiversité, les espaces agricoles aussi contribuent pleinement à la richesse faunistique et floristique, avec des milieux comme : les prairies de fauche, les prairies pâturées, et les « parcours » propres à l'agriculture extensive de montagne, mais aussi et en moindre mesure : le maraîchage, les vergers et les plantes à parfum aromatique. Les haies bocagères sont d'importants corridors biologiques. Ce sont autant de motifs paysagers qui s'identifient dans l'unité paysagère.

* source INPN, n° régional 05123176

Présentation



Les vergers

La végétation qui accompagne l'eau Les grands alignements en ville

La végétation domestiquée des parcs ou libre qui à l'automne offre les couleurs de sa diversité



LE PAYSAGE DES HOMMES

LES PAYSAGES CONSTRUITS ET HABITÉS



Le village groupé dilaté de ses nouvelles extensions

Les paysages urbains se partagent entre ville, villages et habitat isolé. La forte croissance de la population entraîne un développement important de l'urbanisation autour de Gap mais aussi en périphérie des bourgs et villages de l'Unité de Paysage.

Sur les coteaux de Céüse et dans la vallée de l'Avance, l'habitat est traditionnellement dispersé pour être au plus près des lieux d'exploitation mais il existe aussi des noyaux villageois formés autour de leur église. Les fermes isolées sont nombreuses et parsèment coteaux et plateaux.



La zone d'activités en entrée de ville de Chorges, le long de la RN 94



L'urbanisation filante de Gap sur les coteaux de Charance

L'habitat y est groupé en fond de vallée pour laisser la plus grande place aux terres agricoles et plus diffus sur les versants.

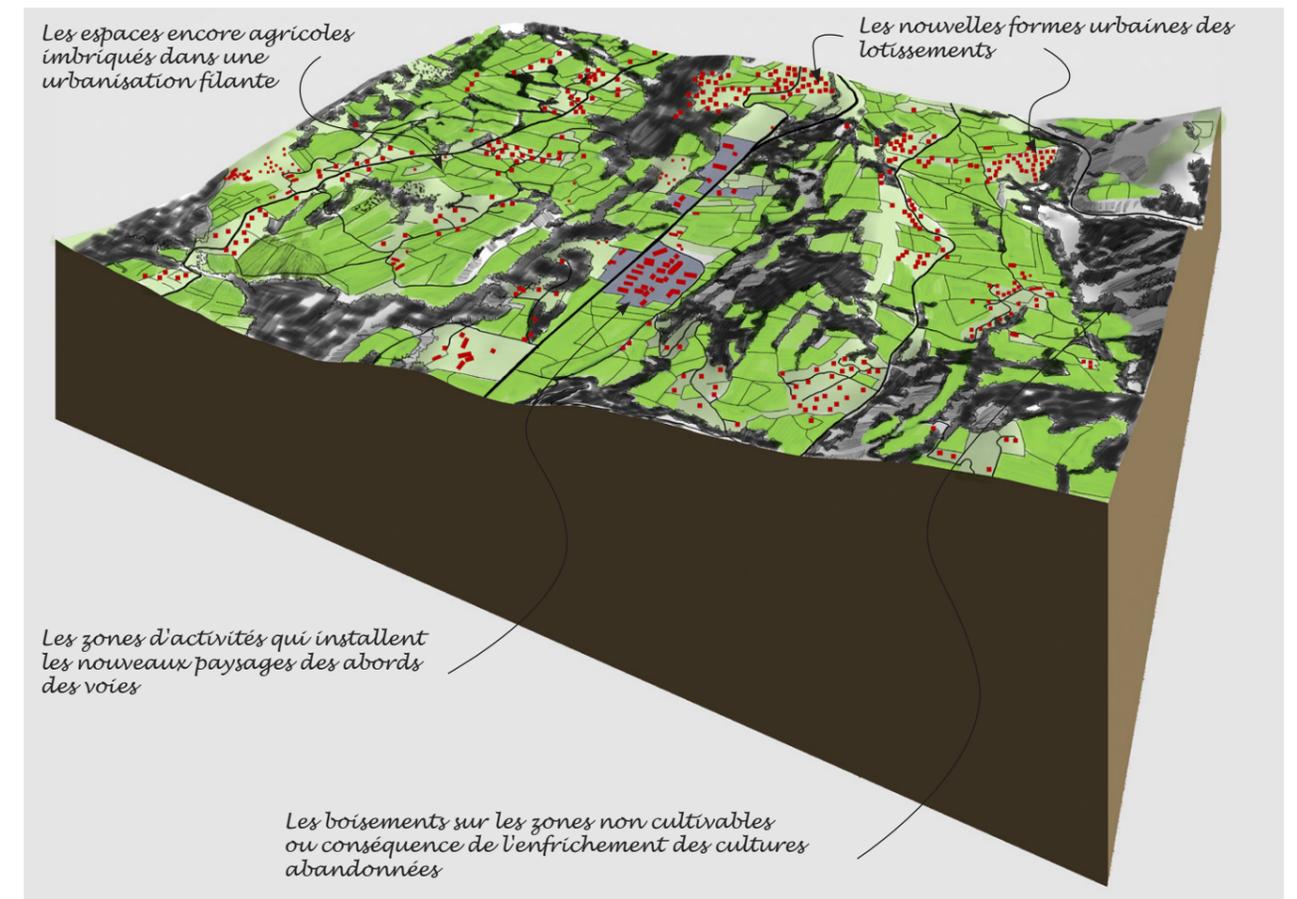
La ville de Gap, véritable cœur de l'Unité Paysagère et plus largement du département avec ses 40 000 habitants, a été fondée dès l'époque romaine, sous le nom de Vappincum. Elle fut pendant longtemps une simple bourgade, dépendante de villes plus importantes comme Serres, commune voisine du Buëch. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^{ème} siècle que Gap acquiert sa fonction et son importance actuelle.

Cette histoire singulière se lit au travers de la ville : Gap possède peu de monuments historiques ou d'ensembles architecturaux pittoresques. Outre la cathédrale Notre-Dame, de style néogothique, et la tour de l'Horloge, la ville renferme quelques édifices de caractère comme la cité Desmichels, aujourd'hui cité administrative, et plusieurs casernes militaires rappelant son rôle de base de défense.

La ville s'est développée selon un tissu lâche, mélange de formes urbaines, sans identité architecturale marquée, avec de grands ensembles d'habitat en périphérie immédiate du centre ville et de l'habitat individuel qui appartient à une périphérie plus lointaine. La croissance de la ville s'est accompagnée d'un important phénomène de périurbanisation avec la prolifération de maisons individuelles sur les coteaux (Charance, Rommette, la Bâtie-Neuve), sous forme de lotissement ou sous la forme d'urbanisation réalisée au coup par coup. Ces formes urbaines, grosses consommatrices d'espaces et nécessitant la multiplication des routes d'accès, ont conduit au phénomène de mitage du paysage.

Associée à cette augmentation démographique, la croissance économique se traduit par la construction de vastes zones d'activités situés aux entrées Sud et Est de Gap : centres commerciaux, zone d'activités de Tokoro, zone tertiaire de Microplolis au Sud. Elles apparaissent aussi autour des communes le long de la RN 94, la Bâtie neuve et Chorges.

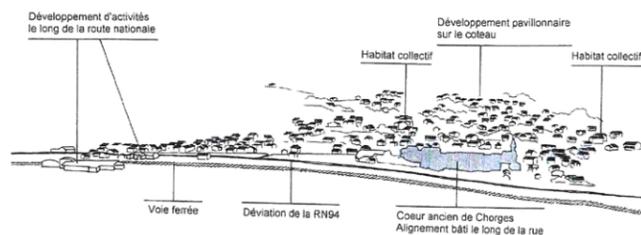
Comme souvent, ces zones offrent des paysages de qualité médiocre et brouillent la lecture d'une entrée de ville par la multiplicité des panneaux publicitaires, des panneaux de signalisation, des enseignes et pré-enseignes. Elles exposent leurs volumes parallélépipédiques massifs accompagnés de leurs vastes surfaces de stationnement, leurs couleurs parfois si criardes qu'elles en deviennent des points de repères dans le paysage.



HABITATS ET ARCHITECTURES



Entre architecture de village et façades urbaines : ci-dessus sur les versants de Céüse et ci-dessous à Gap.



Territoire de contact entre la Provence et le Dauphiné, il est riche de ces multiples influences que le vocabulaire architectural illustre.

Ses terroirs agricoles variés ont conditionné autant de manière d'habiter :

* Groupé en pied de versants sur des sites défensifs (Valserre, St Etienne de Laus) ou le long de voies de communication (Chorge, La Bâtie Neuve), et toujours pour préserver au maximum les terres cultivables.

* Dispersé sur les coteaux (Charance, Céüse) où l'activité principale est l'élevage, plus facile dans une habitation isolée. " Ces secteurs étaient souvent en outre à l'abri des passages des armées, ne nécessitant pas la construction de remparts. les constructions s'organisent en petits hameaux diffus, sans véritable noyau villageois " * source Atlas 1999.

" C'est surtout en matière d'architecture que l'on prend conscience du caractère hybride de l'unité. L'architecture est soumise :

* À l'influence dauphinoise , surtout dans le bassin de Gap, où se trouvent de nombreux toits en tuiles écaillés analogues à ceux du Champsaur ou du Trièves en Isère.

* À l'influence montagnarde : on retrouve sur les hauteurs parfois des fermes de type embrunais, sur plan carré avec un toit à quatre pans.

L'architecture des piedmonts de Céüse est la seule véritable caractéristique du gapençais : volume trapu de dimension importante, toit à double et forte pente comportant une croupe en partie avale, terminé souvent par une génoise. Les façades sont entièrement en pierres avec des ouvertures petites, étroites et plus hautes que larges.

L'architecture varie selon qu'il s'agit d'un habitat de type urbain (Chorges, Gap) : bâtiments mitoyens, formant une rue, élevés (trois niveaux) avec une toiture de pente plus faible dont le faîtage est généralement parallèle aux courbes de niveaux ou d'un habitat de type rural : ferme individuelle, non mitoyenne, plus trapue." * Source Atlas 1999



Gap :

"Située au carrefour des différentes voies de communication du département, elle fût souvent attaquée et détruite en partie ou totalement (notamment en 1692 par l'armée du Duc de Savoie). Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle la ville garde sa configuration du Moyen-Age, enserrée dans les remparts du XV^{ème}, qui correspondent aujourd'hui au boulevard de ceinture. Ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle que se construisent la cité Desmichels, la Préfecture, la cathédrale, le lycée, la ville sort rapidement de son enceinte." * Source Atlas 1999.



Gap : façades anciennes et modernes.



Coteaux de Céüse :

"L'habitat est traditionnellement dispersé, mais à la différence des versants de Chabrières, on trouve des noyaux villageois bien formés sur les versants d'adrets : Neffes, Pelleautier et Sigoyer. Les fermes isolées sont nombreuses, dispersées sur l'ensemble du terroir agricole." * Source Atlas 1999.



Gap : entre patrimoine, la cathédrale, et modernité, les immeubles récents du boulevard G. Pompidou .

Les nouvelles extensions se font dans un mélange d'architectures aussi variées, dans leur forme, leur typologie et même leur couleur, véritable catalogue grandeur nature, souvent en rupture avec le vocabulaire traditionnel qui fait l'identité de ce territoire. Certaines s'extraient du relief sur lequel elles s'installent et nécessitent des terrassements conséquents.

Cependant elles racontent à leur manière leur époque.

LE PAYSAGE DES HOMMES

LES PAYSAGES CONSTRUITS ET HABITÉS



Chorges, village aggloméré autour de son "castrum".

Le contexte géographique place la ville de Gap au centre du département et la confirme comme capitale des Alpes du Sud, au-delà de ses prérogatives administratives.

C'est le tertiaire qui domine, dynamisé par le tourisme et les fonctions administratives de Gap. Les facilités d'accès restant néanmoins assez limitées, elles confèrent à Gap une certaine autonomie vis à vis des métropoles de Marseille et Grenoble.

La ville dispose d'un centre hospitalier et d'une université. Les enseignements sont plutôt orientés vers le sport, faisant de Gap en 2013 la ville la plus sportive récompensant ainsi ses politiques sportives. Mais elle est aussi ville de culture avec ses théâtres, musées et salles de concert.



L'habitat agricole réparti selon les lieux d'exploitation



L'entrée Sud de Gap.

L'Unité Paysagère du bassin de Gap est la seule du département où l'on retrouve véritablement un paysage de centre urbain dense : la ville de Gap. Elle s'organise autour d'un noyau ancien, avec ses extensions périphériques "auréolaires" sous forme de collectifs et d'un paysage périurbain de constructions individuelles qui parsèment ses environs et sont à l'origine d'un phénomène de mitage.

Puis, en périphérie, se sont installées les zones d'activités et commerciales qui organisent les entrées de ville, principalement Est et Sud, pour la ville de Gap. Elles imposent leurs volumes massifs et leurs abords minéraux avec leur cortège de zones de stockage, d'entrepôts et de parking...

Ces zones profitent du fond de vallée large et plat. Elles gagnent maintenant des villes moyennes, situées sur l'axe de communication majeur, la RN 94. Ce sont les villes de Chorges et de la Bâtie Neuve.

En dehors de Gap, seul Chorges présente une structure agglomérée. Anciennement, Chorges était un bourg fortifié, construit à l'intérieur de remparts et protégé de son "castrum".

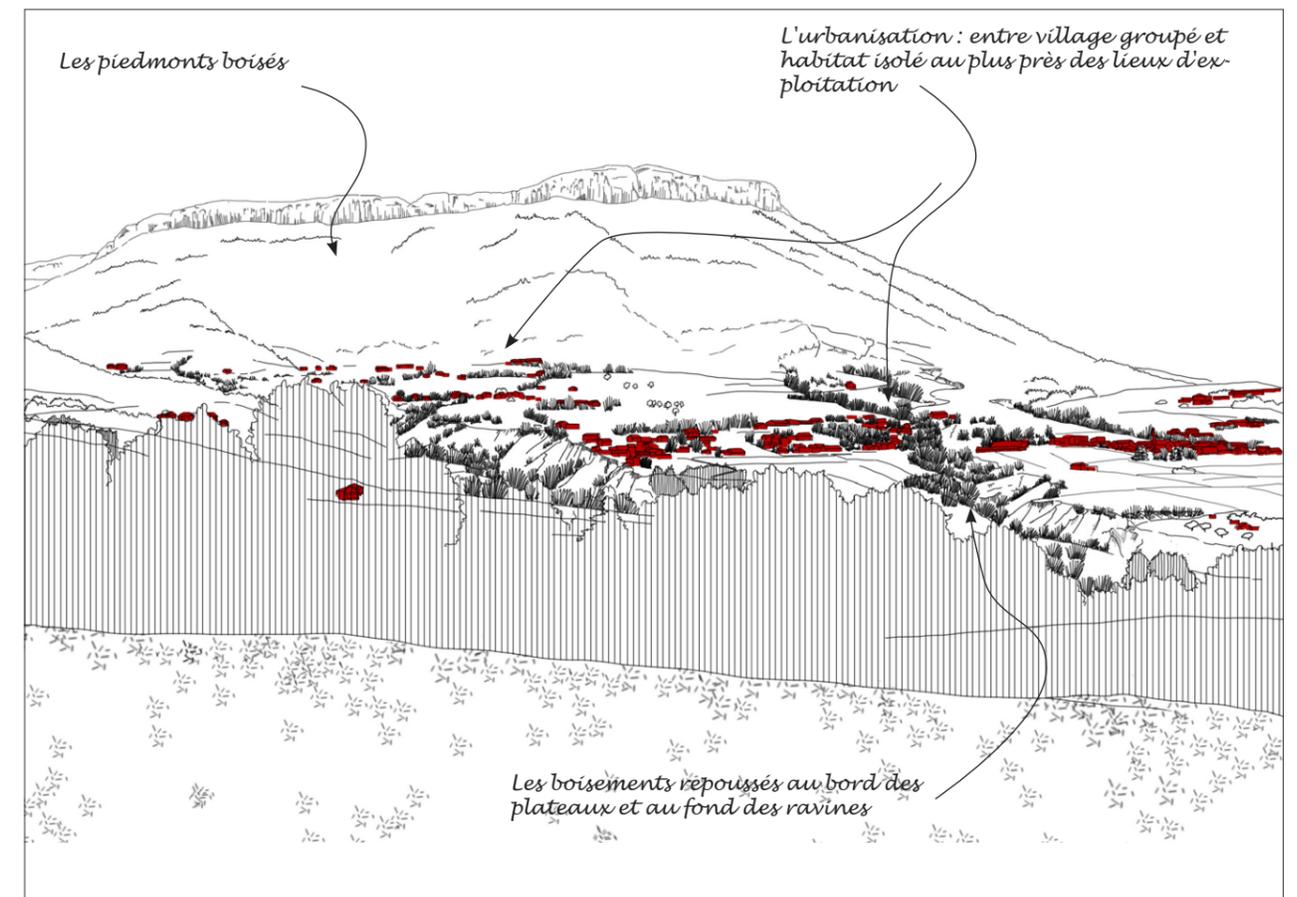
L'urbanisation des coteaux est marquée par un nombre important de fermes isolées. Sur les versants de Chabrières, l'habitat est traditionnellement dispersé alors que sur les coteaux de Céüse on retrouve la forme du noyau villageois groupé, comme à Pelleautier ou Sigoyer, accompagné aussi de fermes isolées.

Aujourd'hui la tendance est à un essaimage du bâti ; les versants environnants se constellent d'habitats individuels qui, de plus en plus, s'installent en force dans le relief. Leur mise en œuvre nécessite des terrassements imposants, marquant les pentes de leurs talus enherbés voire en enrochements.

Cependant, bien que ce soit l'impression d'un secteur très urbanisé qui domine lorsque l'on pénètre dans l'unité du bassin de Gap, on peut découvrir la végétation et le paysage agricole sur les versants. Les ubacs du massif du Colombis, à l'Est, sont très boisés. Les parcelles agricoles sont imbriquées dans la forêt sur l'ubac et sont largement développées en adret sous forme de prairies, de terres labourables et quelques vergers.

Les versants autour de Gap, les coteaux de Céüse et la vallée de l'Avance sont encore des terroirs agricoles : élevage laitier, ovin, céréaliculture, cultures fruitières (pommes, poires), élevage de chevaux.

Il n'existe pas d'espace "tampon" entre l'urbanité de Gap et les activités agricoles. Ces deux espaces se côtoient et s'imbriquent en périphérie de la ville. La forêt est reportée sur les versants les plus raides ou dans les ravines, repoussée aux confins des plateaux.



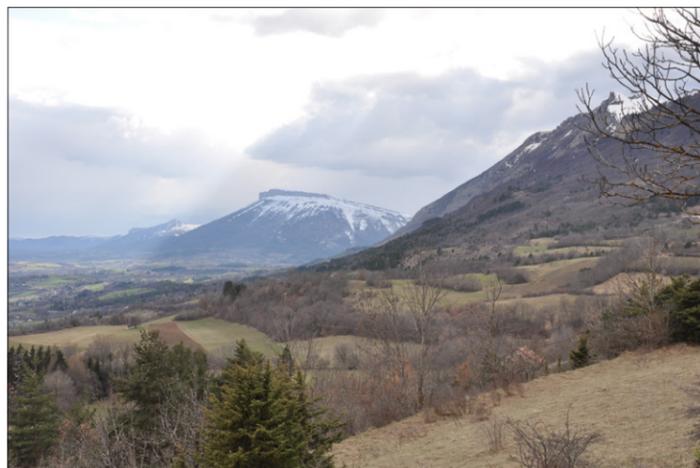
LES PAYSAGES AGRICOLES



Les paysages de Valsertres, annonciateurs de la Moyenne Durance



Terres agricoles peu à peu occupées par de l'habitat diffus



L'agriculture des coteaux de Charance

"Les pentes, le climat, l'exposition et l'altitude ont entraîné des modes de faire-valoir agricoles différents selon les secteurs :

- Terroirs de champs labourables et de prairies, drainés et irrigués sur le fond plat du sillon alpin, aux parcelles de grande taille, jalonnées parfois d'alignements d'arbres marquant l'entrée d'une ferme.

- Terroirs de champs, de prairies et de pâtures sur les versants de Chabrières, de Charance et sur les plateaux de Céüse. Les versants de Chabrières et de Charance sont constitués de parcelles de petite taille souvent soulignées de haies vives qui structurent le paysage. En revanche la plupart des communes du plateau de Céüse ont été remembrées, constituant de vastes parcelles d'un seul tenant sans interruption visuelle."

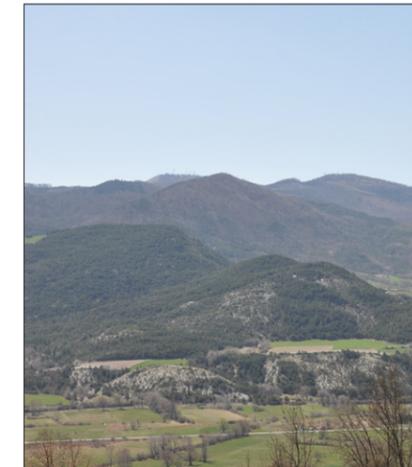
* Source Atlas 1999 - UP Gapençais.



Les coteaux de Chorges



Les ravines, limites des terres agricoles



Les pentes du massif du Colombis



Le plateau cultivé, vers Jarjayes

La commune de Valsertres au Sud de l'Unité de Paysage se singularise par une orientation davantage tournée vers l'arboriculture, qui s'explique par la proximité immédiate de la vallée arboricole de la Durance, quand les autres communes ont pour orientation technico-économique la polyculture et le polyélevage, c'est-à-dire des exploitations mixtes mêlant les cultures fourragères essentiellement et l'élevage d'animaux (ovins, caprins et bovins). Le cheptel a connu une légère baisse entre 1998 et 2010 passant de 18 804 bêtes à 16 249. Quand la Surface Agricole Utile a vu sa surface divisée par deux (14 486 hectares en 1998, 7 624 en 2010), le nombre de travailleurs dans les exploitations a chuté d'autant (894 en 1998, 457 en 2010). La superficie toujours en herbe a connu une forte progression sur la même période (5 606 hectares en 1998, 8 827 en 2010).

Bien qu'ayant le caractère d'une unité urbaine, la perception des espaces agricoles est encore prégnante dans le paysage du bassin de Gap, faisant valoir la diversité de ses modes culturels. La végétation raconte les terroirs agricoles : amandiers et lavandes à Freissinouse - tilleuls et noyers à Manteyer - fruitiers et noyers à Pelleautier.

Les grandes parcelles de terres labourables et de prairies du plateau de Céüse, des versants de Chabrières et du Mont Colombis, forment un paysage très ouvert et composent une mosaïque de couleurs d'autant plus perceptible en l'absence de haies ou de bosquets. Ici pas de haies, la végétation arborescente est reléguée sur les pentes raides, dans les vallons ou ravines. Les ripisylves sillonnent les fonds de vallée, comme celle de l'Avance, seuls cordons végétaux et témoins de la présence d'un cours d'eau.

Les programmes de remembrement, sur le plateau de Céüse, dans la vallée de l'Avance, et les travaux d'irrigation avec la construction du canal du Drac en 1932, ont permis de moderniser l'agriculture. Ainsi, ce sont développés des terroirs de vignes et de vergers dans la vallées de l'Avance, les terroirs de champs labourables et de prairies sur les versants de Charance et de Céüse.

Au Nord, sur les versants de Charance et l'adret du col de Manse, les parcelles sont de plus petite taille, s'ourlent de haies. Cependant la lecture se brouille par un épaississement des haies et une diffusion de l'habitat. C'est ainsi que se révèle la forte pression que subissent ces espaces agricoles et cette perte de lecture témoigne du "grignotage" des terres cultivées par l'urbanisation filante.

LE PAYSAGE DES HOMMES

LES DÉPLACEMENTS ET LIAISONS



Le réseau secondaire

Gap est un carrefour important de voies de communication très utilisées au sein du bassin gapençais. Ce pôle draine un flux de transit très important.

Alors que l'agglomération gapençaise centralise les réseaux et les trafics, la liaison Marseille/Turin échappe à cette concentration et se fait par la vallée de l'Avance (RD942), via Valserrès, Saint-Etienne-le-Laus puis Chorges.

La ville de Gap, centre de l'Unité Paysagère, se situe à un carrefour routier : la RN 85 axe Nord / Sud, la RN 94, vers l'Est et la RD 994 qui vers l'Ouest rejoint la vallée des Buëch.



La RD 900 B en entrée de Gap



La RN 85 aux abords de Gap par le Sud

La Route Nationale 85 assure les liaisons vers Grenoble, distante de 103 kilomètres, vers Sisteron au Sud, située à 48 kilomètres, et au-delà vers le pourtour méditerranéen via l'autoroute A51. La Route Nationale 94 permet de rejoindre Briançon distant de 87 kilomètres et l'Italie via le col de Montgenèvre. Quant à la départementale 994, elle permet d'accéder à l'Ouest du département, plus loin à la Drôme et la vallée du Rhône.

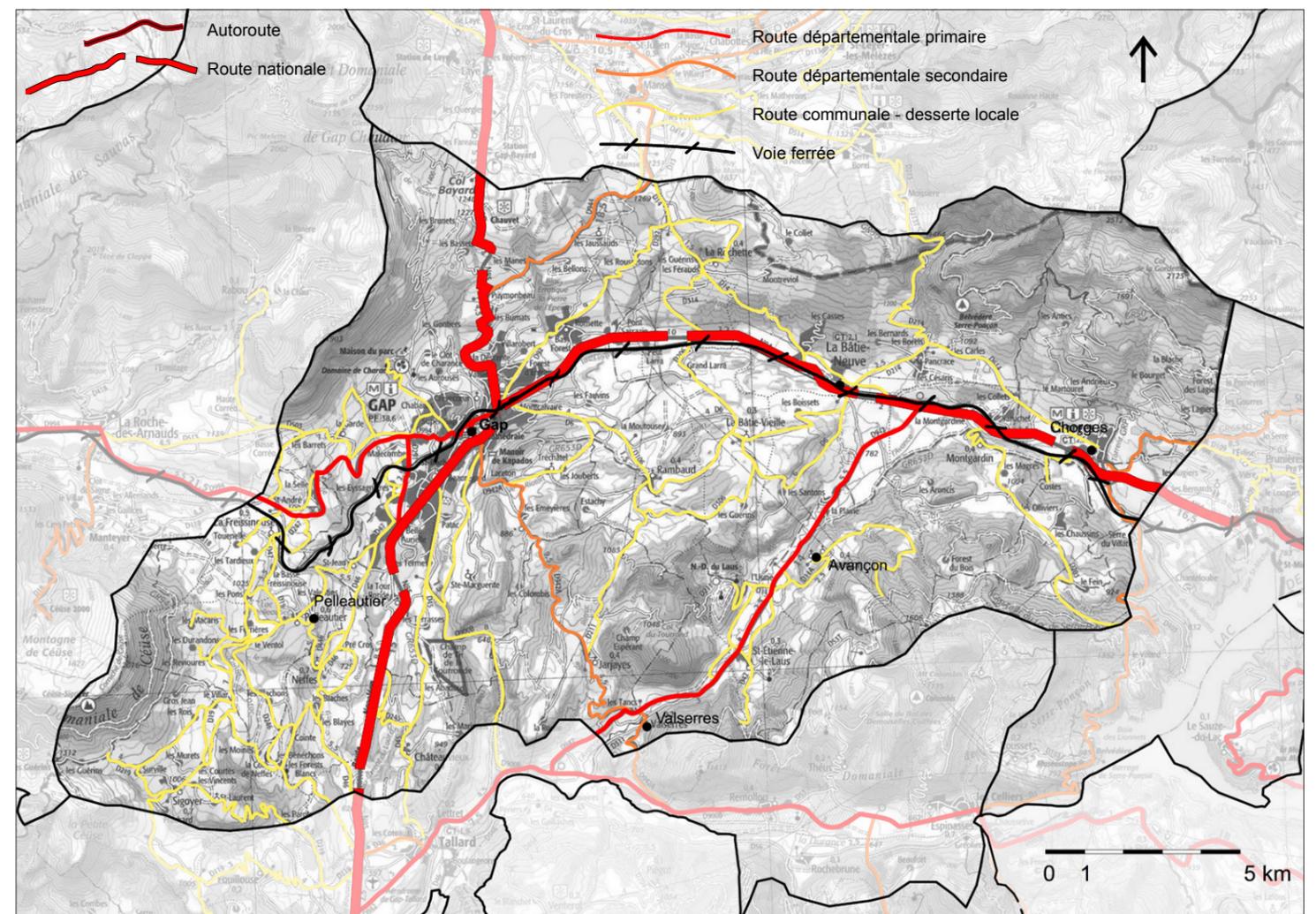
15 kilomètres séparent Gap du péage autoroutier de la Saulce sur l'autoroute A51. Cette autoroute assure une liaison rapide vers Marseille à 170 kilomètres de là, via la vallée de la Durance.

Le projet de prolongement de cette autoroute vers le Nord est suspendu depuis de nombreuses années.

Même si le trafic a globalement augmenté au sein de l'agglomération, on constate néanmoins une stagnation voire une baisse des trafics (en moyenne journalière annuelle, MJA) au sein de l'Unité Paysagère. Ainsi, sur la RN 85 au Sud de Gap, 11 959 véhicules (MJA) étaient recensés en 2009 ; en 2011 ce chiffre atteignait "seulement" 11 799 véhicules. De même, au niveau du col Bayard, au Nord de l'Unité de Paysage, 8 820 véhicules furent comptabilisés en 2009 pour 8 475 en 2011. Sur la Route Nationale 94 en direction de l'Est, le volume du trafic entre 2009 et 2011 est resté relativement stable. Seuls les trafics vers l'Ouest sur la RD 994 ont légèrement augmentés sur la même période. Ces axes routiers restent des voies à fort trafic et se comportent comme de véritables coupures urbaines pour certaines agglomérations, comme à Gap, Chorges ou la Bâtie Neuve, et font ressurgir des conflits d'usage entre véhicules légers et modes doux. Même si des pistes cyclables ont été aménagées sur les avenues J. Jaurès et de Provence, cela reste des aménagements ponctuels.

Les embouteillages aux heures de pointe révèlent un trafic proche de la saturation et un réseau viaire inadapté. L'engorgement de la ville se produit à certaines heures mais aussi en période de congés, quand les vacanciers affluent vers les stations de ski, l'hiver ou les lieux de villégiatures l'été. La création d'un boulevard urbain est une perspective d'amélioration. Long de 9 kilomètres et comportant plusieurs ouvrages d'art, il prévoit de contourner la ville par l'Ouest.

L'unité de paysage est une des rares à être desservie par le rail. Les villes de Gap et Chorges possèdent une gare SNCF située sur la ligne reliant Marseille et Briançon.



LES PAYSAGES DE LOISIRS

Gap est un centre "tertiaire" où se regroupent le cœur administratif du département avec l'Hôtel du Département et la préfecture.

Pôle économique, elle est aussi une ville militaire, universitaire, sportive et culturelle.

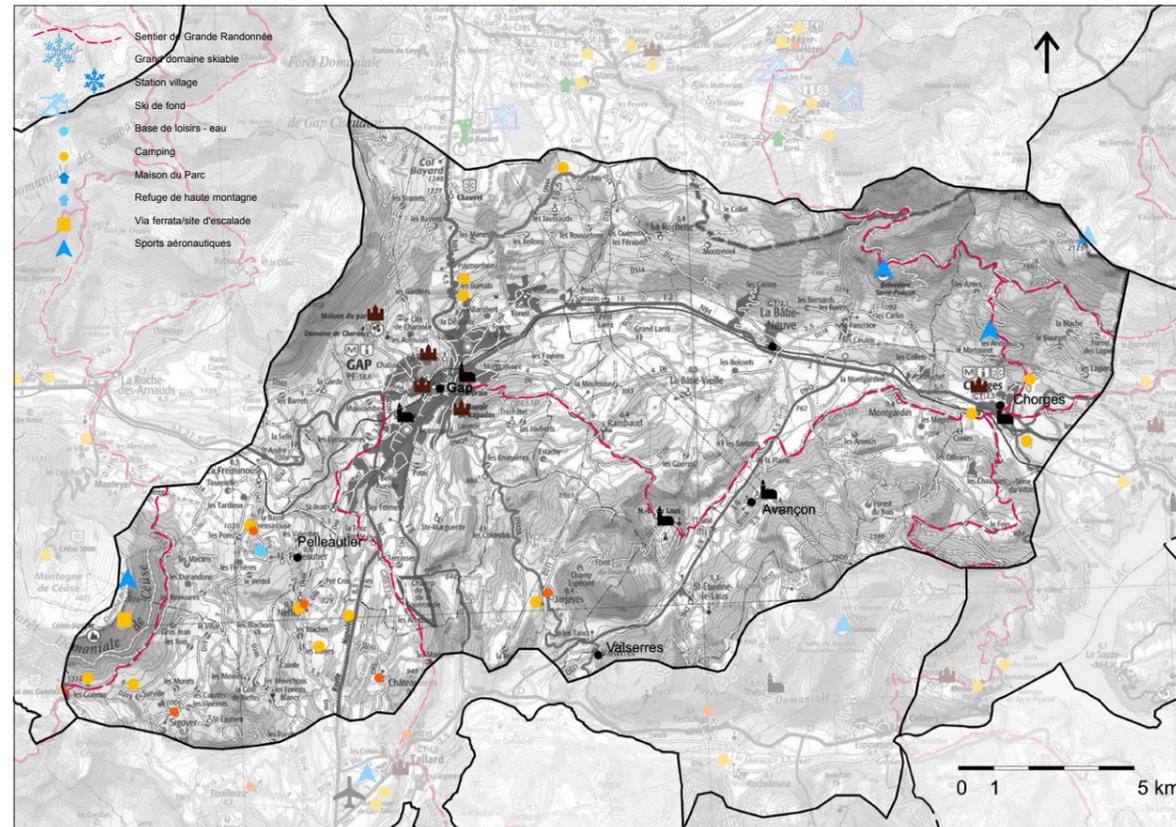
On y trouve tous les équipements d'une grande agglomération : caserne, hôpital, université, théâtres, musées, salles de concert, édifices religieux... Gap est aussi une ville entre campagne et nature : le site de Charance est le siège du Parc National des Ecrins et reçoit le Conservatoire Botanique National Alpin.

Le tourisme n'est pas l'activité première de cette Unité Paysagère urbaine. Il se cantonne au centre ville de Gap et au massif de Céüse qui propose des activités de plein air : escalade (voies renommées), via ferrata, randonnées, VTT. Le massif installe la limite avec l'unité voisine de la vallée des Buëch et fait ainsi appartenir la station de Céüse 2000 à l'unité des Buëch.

L'unité bénéficie de la proximité de l'aéroport de Gap - Tallard, véritable centre touristique pour ce qui concerne les activités aéronautiques même si les limites physiques et visuelles qui ont déterminé le périmètre de l'unité de paysage du bassin de Gap le font appartenir à l'Unité Paysagère de la Vallée de la Moyenne Durance.

Le centre ville de Gap est tout de même source d'une activité touristique même si la ville ne dispose pas de monuments ou d'architecture remarquable comme peut en avoir Briançon.

La construction du canal du Drac, pour l'irrigation des espaces agricoles, est à l'origine du lac de Pelleautier, lac de baignade au pied de la montagne de Céüse offrant une vue privilégiée sur le Pic de Bure.



- Élément de patrimoine :
- Fort
- Château
- Edifice religieux
- Point particulier : cascade, goufre...
- Gîte d'étape
- Golf
- Aérodrome



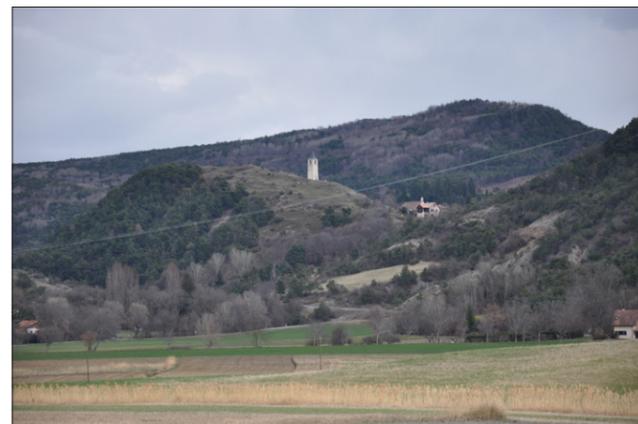
Le parc de la Pépinière : jeux et détente



La cité Desmichels au centre de Gap.



Le plan d'eau de Pelleautier autorisé à la baignade



Un des nombreux patrimoines vernaculaires



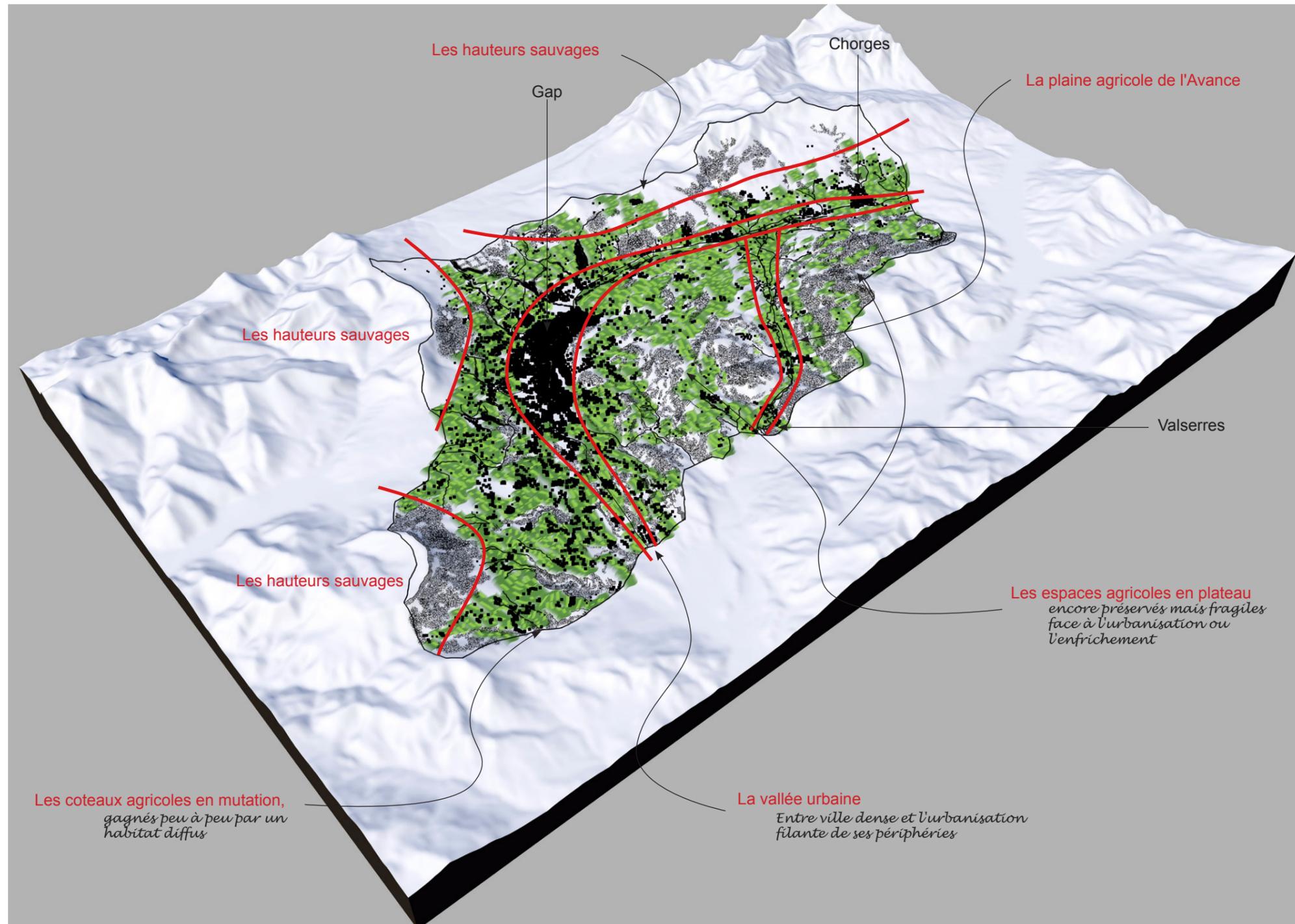
Promenade urbaine à Gap



Le village perché d'Avançon et ses nombreux "trésors"

LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

Structures paysagères majeures



LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

La vallée urbaine entre ville dense et son urbanisation filante :

Véritable dorsale le long des grands axes de circulation, cette vallée concentre l'activité humaine avec un pôle urbain, celui de la ville de Gap, et des villes-villages relais à l'Est tels : Chorges et La Bâtie-Neuve. Cet axe dynamique se prolonge, hors unité paysagère, au Sud vers la ville de Tallard et à l'Est vers Embrun.

C'est la séquence urbaine avec tout son vocabulaire d'urbanité. La ville centre s'est installée au creux de la dépression là où le relief lui offre autant de surfaces planes pour s'y développer.

C'est la séquence de la ville auréolaire qui s'étend depuis son centre aggloméré. Ses périphéries se distendent à la faveur d'un habitat individuel qui parsème les terres autrefois agricoles, s'étalent à la faveur des zones commerciales et d'activités.

Le paysage y est donc très urbain avec son cortège d'habitat dense, de voies de circulation et d'aménagements dont de grandes zones d'activités qui se sont implantées aux entrées Est et Sud-Ouest de la ville de Gap.

Cette vallée compose une véritable limite visuelle et physique entre les deux autres structures majeures du paysage du bassin de Gap : les coteaux agricoles au Nord et les plateaux agricoles au Sud.



La ville centre, la ville dense, Gap entre collectif et habitat individuel



Les coteaux agricoles de la vallée de l'Avance encore préservés

Les coteaux agricoles en mutation gagnés par un habitat diffus :

Ils occupent les adrets des principaux reliefs qui dominent le bassin de Gap, soit de l'Est vers l'Ouest : au Nord de Chorges en direction des Parias ; au Nord de La Bâtie-Neuve en direction du Piolit et du Col de Moissière ; au Nord de Gap entre le col de Manse, le Col Bayard, et au Nord-Ouest entre la crête de Charance et les flans de la montagne de Ceüse.

C'est une véritable mutation qui s'opère sur ces terres agricoles fortement soumises à la pression urbaine de la ville centre toute proche. Quand l'agriculture redessinaient les pentes de ses mosaïques de vert nées de la diversité des cultures, donnait à lire une trame parcellaire toujours respectueuse du relief, répondant à de nécessaires contraintes d'exploitation, aujourd'hui cette trame disparaît sous l'urbanisation.

Les espaces agricoles en plateau encore préservés :

C'est un ensemble discontinu constitué de deux entités de part et d'autre de la plaine de l'Avance.

Le paysage est marqué par un relief de moyenne montagne d'aspect plutôt collinaire. Les versants sont dominés par la forêt, motif principal du paysage. Des parcelles agricoles sont cependant gagnées sur les forêts, constituant ainsi des îlots agricoles sur les plateaux. Les villages se groupent et se perchent pour laisser libre les terres agricoles de la vallée mais aussi en position défensive. Ce sont en rive droite de l'Avance : Notre-Dame du Laus, haut lieu cultuel des Hautes-Alpes, Jarjayes, Rambaud, la Bâtie-Vieille ; en rive gauche, Valserrès, Saint-Etienne-le-Laus, Avançon, Montgardin et des hameaux comme les Oliviers, le Fein, au sud de la commune de Chorges.

Ces plateaux offrent des vues remarquables sur les paysages plus lointains, hors de l'unité paysagère en question : depuis Rambaud, sur l'unité col Bayard-col de Manse en premier plan et en second plan les sommets des Ecrins du Champsaur, dont le vieux Chaillol ; depuis le hameau du Fein, la vue se fait sur le lac de Serre-Ponçon.



La vallée urbaine et son urbanisation filante, les activités en périphérie de Gap



La vallée urbaine et son urbanisation filante, la périphérie de Gap



La vallée urbaine et son urbanisation filante, la périphérie de Chorges

LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

La plaine agricole de l'Avance :

Le paysage a été façonné par l'agriculture qui a tiré profit de ce large espace plane longiligne : les parcelles, rectangulaires pour la plupart, se jouxtent de manière étroite, à l'image de pièces régulières d'un patchwork. Pour desservir ces parcelles, la vallée est parcourue par un réseau de routes et chemins au croisement desquels des bâtiments se sont regroupés en hameaux. Le plus souvent agricoles accompagnés parfois de résidences principales, ils sont les témoins d'une organisation urbaine calée sur la nécessité d'habiter au plus proche de son exploitation.

Ce maillage régulier est perturbé par le cours sinueux de l'Avance qui le traverse de l'extrémité Nord-Est à Sud-Ouest. Cours d'eau de moyenne montagne, à pente faible qui prend sa source au lieu-dit « Le Foulon », draine la plaine de Chorges, et rejoint la Durance, après une vingtaine de kilomètres, au Sud de la Commune de Jarjayes. La faiblesse de ses débits d'été est la résultante des travaux d'assainissement agricoles anciens et des prélèvements actuels.

La rivière se devine grâce à sa ripisylve boisée, véritable corridor écologique favorisant la circulation de la faune. La couverture végétale des berges de l'Avance est effectivement dense, favorisant une eau fraîche : elle représente le principal élément de végétation de ce paysage.

Autre élément structurant de ce paysage : la route, RD 942, grande ligne droite traversante qui permet depuis Tallard de rejoindre Chorges et d'accéder au Nord du Département. C'est un axe très fréquenté l'hiver notamment par les touristes venant profiter des activités de neige.



Les hauteurs sauvages, le parc de Charance.



Les hauteurs sauvages, les Aiguilles de Chabrières au dessus de Chorges

Les hauteurs sauvages :

A l'adret, au-delà de la zone urbanisable des coteaux agricoles grignotés par un habitat diffus, et en direction des reliefs hauts qui dominent l'unité paysagère se trouve un espace sauvage. C'est une structure paysagère discontinue qui concerne principalement d'Ouest en Est, Céüzette, Céüse, Charance, le Piolit, Les Parias, La Pusterle et le col de la Gardette.

Sur Charance, la limite basse correspond à la celle qu'a posé l'homme en construisant le canal de Gap. Cet espace, peu favorable à l'urbanisation en raison des contraintes de relief, offre la pratique d'activités sportives de pleine nature de type : escalade, randonnées, trail, VTT, vol à voile, parapente, etc.

Ces hauteurs sauvages installent les horizons de nature de la ville et rappellent sa proximité avec les grands espaces de nature.



Depuis le col du Villar, vues sur les Ecrins



La vallée de l'Avance, vallée avant tout agricole



L'Avance qui se révèle par sa ripisylve.

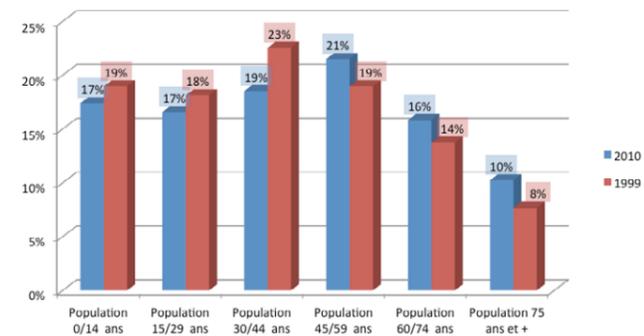


Les hauts sauvages de Céüse

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Dynamiques démographiques :

Y Principal pôle urbain du département.
 Croissance démographique régulière depuis 1968, + 75 % sur la période 1968 /2011. Près de 80% de la population soit 40 654 habitants vivent à Gap. Production de logements calée sur la croissance démographique : + 5 575 logements sur la même période.
 Fonction résidentielle confirmée par la prépondérance des résidences principales (86% en 2011) à l'inverse du département.
 Répartition entre résidences secondaires (6%) et logements vacants (8%) stable malgré une légère augmentation de la vacance.



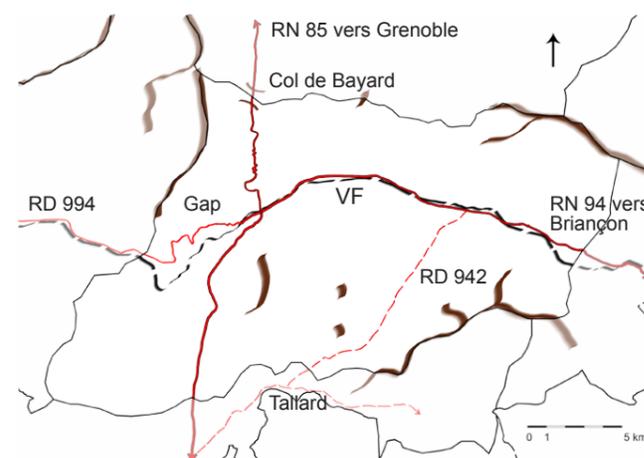
Dynamiques des milieux :

Y Gonflements d'argile : susceptibilité faible (source rapport BRGM).
 Sismicité : moyenne.
 Aléa glissement de terrain fort assorti du risque ravinement, sur les contreforts du Piolet, les ubacs du massif du Colombis et des contreforts de Céüse.



Activités et services consommateurs des espaces agricoles

Schéma du maillage viaire



Accessibilité :

Y Unité Paysagère "carrefour", elle est parcourue par de nombreuses voies routières qui permettent de rejoindre rapidement les UP voisines :
 La A51 : péage de la Saulce distant de 15 kilomètres, permet une liaison rapide vers Marseille. Projet de prolongement suspendu.
 Accessible par le chemin de fer, ligne Marseille / Briançon via Gap.
 Liaisons bus régionales vers Aix - Marseille.

Intensité urbaine :

Y Le développement de l'urbanisation plus intense sur le pôle gapençais exerce une forte pression sur le paysage : croissance des quartiers d'habitat, déploiement des zones d'activités et des constructions notamment le long des RN85 et RN94.
 Les villages périphériques sur les coteaux de Charance ou Céüse sont gagnés par l'habitat diffus. Hors de la centralité gapençaise, l'habitat traditionnel de fermes isolées ou de petits hameaux est dilaté par les constructions récentes. Les terres des petites exploitations sont progressivement gagnées par l'habitat individuel.

Le dynamisme démographique entraîne des besoins de logements, d'activités et de services, consommateurs d'espace, qui s'implantent sur Gap mais aussi dans les communes voisines telles que Chateaufort, Neffes (ZA de la Plaine de Lachaup - 120 000 m² - une cinquantaine d'entreprises - 300 salariés ou à Sigoyer).

L'économie :

Y Agriculture
 Nombre d'exploitations agricoles fortement en baisse entre 1998 (624 exploitations) et 2010 (358 exploitations).
 Forte pression urbaine de Gap sur l'espace agricole périphérique et un mitage progressif des petites parcelles cultivées sur la plupart des coteaux aux dépends de l'élevage. SAU sur les 15 dernières années réduite de moitié (de 14 486 ha à 7 624 ha).

Y Industrie artisanat commerce
 Offre commerciale diversifiée avec des commerces de centre-ville et des zones d'activités dédiées (Tokoro au Nord, Micropolis au Sud) qui s'adressent à un large bassin d'habitat.
 Plus grand bassin d'emploi du département (21 000 emplois sur les 57 000 du département). Surreprésentation des professions intermédiaires et des employés au sein de la population en âge de travailler

Y Tourisme, loisirs, services
 Grande diversité de services et d'équipements pour Gap : centre tertiaire et cœur administratif du département. Enseignement universitaire et centre hospitalier. Offre touristique centrée sur Gap et le massif de Céüse qui propose des activités de plein air (escalade dont plusieurs voies renommées), via ferrata, randonnées, VTT).

Degré d'incidence du facteur d'évolution dans la transformation des paysages :

Y fort **Y** moyen **Y** faible

Les énergies renouvelables :

Y L'unité de paysage est parcourue par un réseau de lignes électriques aériennes Haute Tension qui marquent le territoire.
 Concentré à l'Est de l'UP, il converge au poste électrique de Grisolle à l'Est de la commune de Gap au hameau de Romette.

Le bassin de Gap n'est pas une zone préférentielle pour la mise en place de grande installation en énergies renouvelables (type éolien ou parc solaire). Toutefois, elle peut abriter du petit éolien ou des installations solaires individuelles impactantes.

Les politiques de gestion et de protection :

Y Contrairement à d'autres territoires, l'unité de paysage est peu soumise à des secteurs à réglementation.
 Une ZSC sur Céüse, 2 sites classés et le site inscrit du col de Bayard.
 Ceci laisse entrevoir la vulnérabilité du territoire face à son développement urbain et économique, certes nécessaire.



LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

ANALYSE DIACHRONIQUE 1999-2014

Le bassin de Gap en 2014

Bois :

Net développement de la forêt sur les milieux ouverts d'altitude et les zones reculées.

Espaces ouverts

Enrichissement des milieux ouverts surtout sur les pentes du Piolit au Nord-Est de l'UP.

Agriculture

Colonisation des espaces agraires par la forêt

Mutation des zones agricoles périphériques aux villes en des secteurs d'habitat ou d'activités.

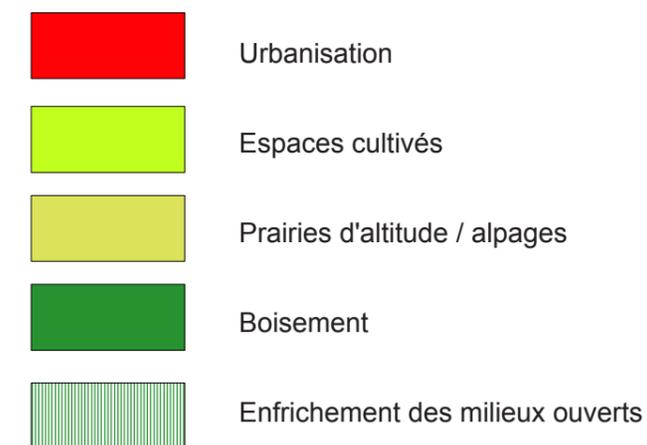
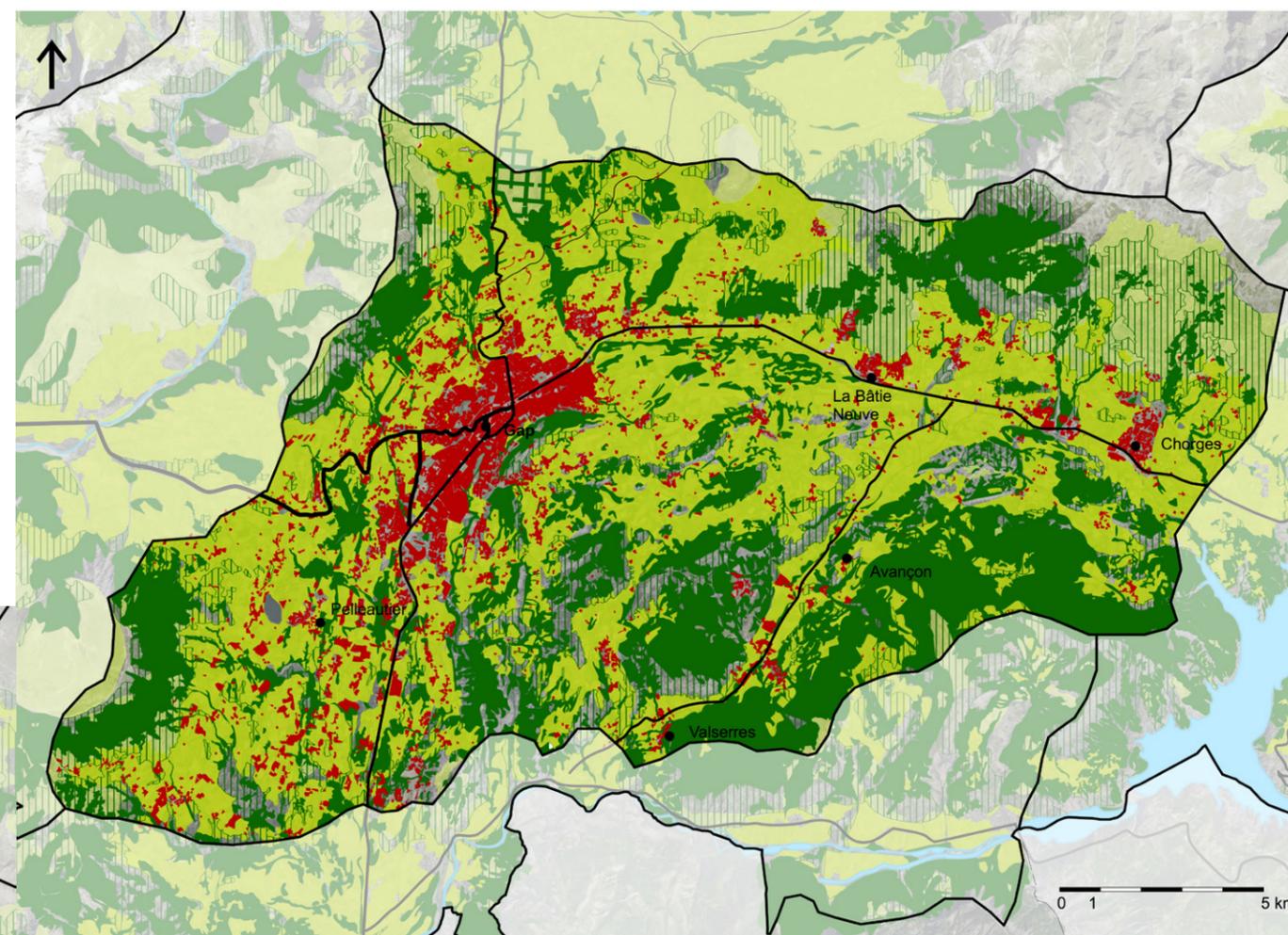
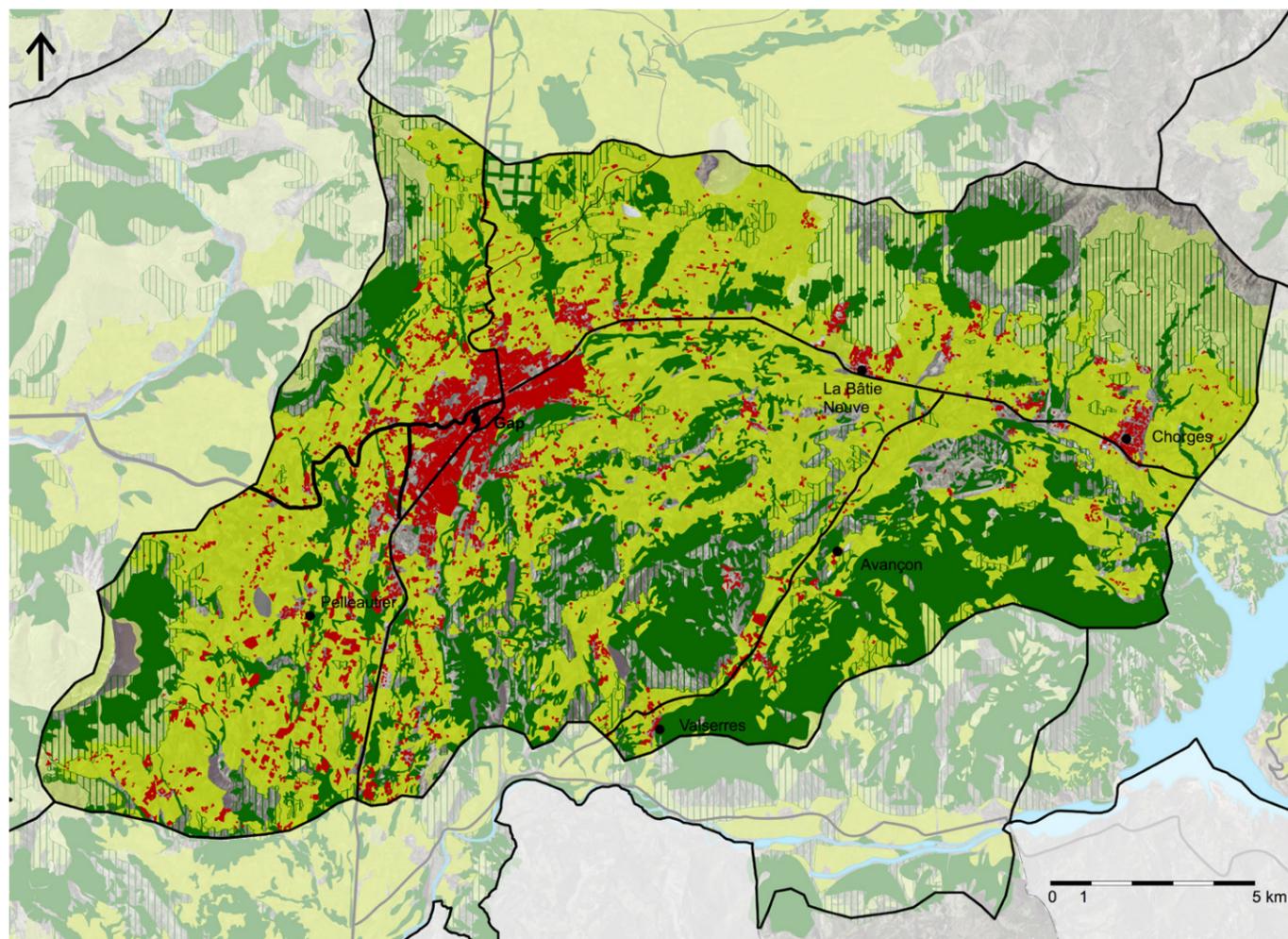
Fort recul de l'agriculture.

Urbain :

Net étalement urbain depuis les pôles existants

Diffusion de l'habitat hors zone urbaine

Le bassin de Gap en 1999



LES TRANSFORMATIONS DES PAYSAGES



Chorges depuis les Chaussins

1999



2014



L'entrée Sud de Gap

1999

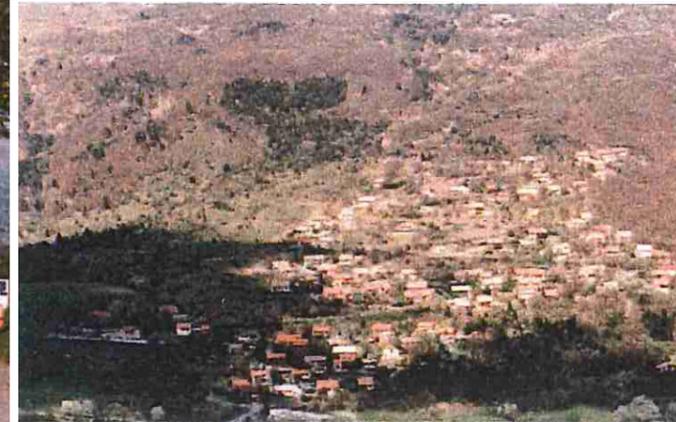


2014



La Bâtie Neuve

1999



2014

La vallée de l'Avance,
Le village d'Avançon au loin

1999



2014



Même si l'analyse de certaines photographies ne révèlent pas des transformations des paysages flagrantes, elles existent bel et bien ailleurs sur ce territoire.

La forte pression urbaine qui s'exerce sur les espaces agricoles périphériques provoque une modification du paysage avec un mitage progressif des petites parcelles cultivées et des espaces pâturés des coteaux entraînant des conflits d'usage et d'occupation du sol. Les extensions urbaines, composées d'habitat individuel, s'installent, pour certaines, en force dans le paysage entre terrassements conséquents et mise à nu du terrain support.

Ce développement urbain est toujours au détriment des terres agricoles. Pour satisfaire aux besoins croissants de la population, il faut de nouvelles zones commerciales et d'activités. C'est ainsi que les entrées de Gap, mais aussi Chorges et la Bâtie Neuve, se "nappent" des formes simples et massives, plus proches de celles du hangar dans leur architecture. Il faut quand même noter que certaines enseignes essaient d'avoir une démarche qualitative.

Cependant, ces paysages d'entrées de ville souffrent d'un traitement rarement qualitatif. C'est un lieu où s'imbriquent les volumes bâtis avec leurs abords faits de parking et de zones d'entrepôt. Ils construisent un paysage dilaté sans cohérence et en donnent une lecture brouillée par la multiplicité des enseignes et des couleurs.

Mais ce qui marque le plus les nouveaux paysages gapençais est bien cet essaimage de l'habitat individuel.

Les infrastructures routières jouent aussi un rôle important dans la transformation des paysages. Centre administratif et économique, Gap a besoin d'une meilleure desserte. Le centre ville subit aux heures d'affluence des embouteillages importants, intensifiés quand le flux des vacanciers s'ajoute à celui des résidents.

Elle est aussi le point de passage vers Grenoble par la RN 85. L'augmentation de la circulation routière au sein de la cité gapençaise et de l'Unité Paysagère, en général, rend indispensable la création du boulevard urbain qui permettra de contourner la ville par l'Ouest et de détourner le trafic de transit tout en améliorant la desserte de la ville elle-même. Il est évident que ce projet d'infrastructures aura des conséquences sur les paysages gapençais, au même titre que le prolongement de l'autoroute A 51 même si aujourd'hui le projet est suspendu.

LES ENJEUX PAYSAGERS

Pour la plaine agricole de l'Avance et les espaces agricoles en plateau encore préservés :

La déprise agricole engagée, quel est le devenir de ces paysages ?

Aujourd'hui ces terroirs construisent le paysage des plateaux et de la plaine mettant en valeur les formes de relief, organisant les structures paysagères : replats cultivés et forêts repoussées aux endroits où le relief ou le sol empêche leur exploitation, organisation du bâti selon une logique d'exploitation mais toujours respectueuse du support.

Il y aurait l'uniformisation de ces paysages par le développement naturel de la forêt, lieux oubliés où la nature reprendrait ses droits. Ou bien, lorsque la plaine de Gap n'offrirait plus aucune possibilité d'extension pour accueillir de nouvelles populations, ils deviendraient les nouvelles périphéries urbaines.

La vallée de l'Avance reçoit la RD942, axe de transit important qui supporte les flux de circulation vers le Nord du département et ses lieux à forte valeur touristique comme Serre-Ponçon et les grands domaines skiables. Quel sera le devenir de cette vallée si l'agriculture disparaît ? Ne sera-t-elle plus qu'un lieu traversé ?



Les coteaux encore agricoles de Céüse



Gap, ville sportive.



Pour les hauteurs sauvages :

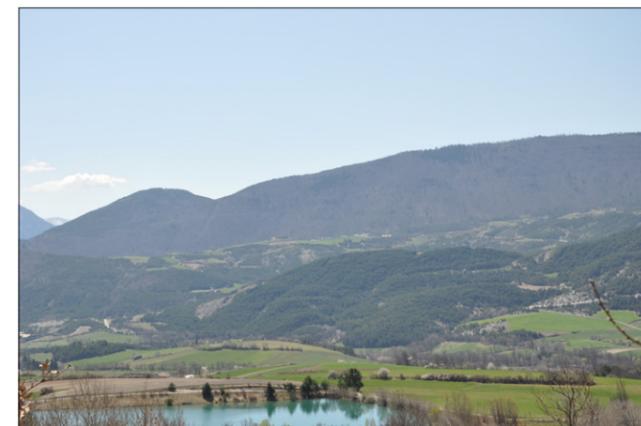
Ces espaces, au delà de leur simple valeur esthétique, offrent la possibilité de pratiques sportives aux portes de la ville et construisent ce cadre qui caractérise Gap.

Ce qui est un atout, peut aussi être autant de fragilités.

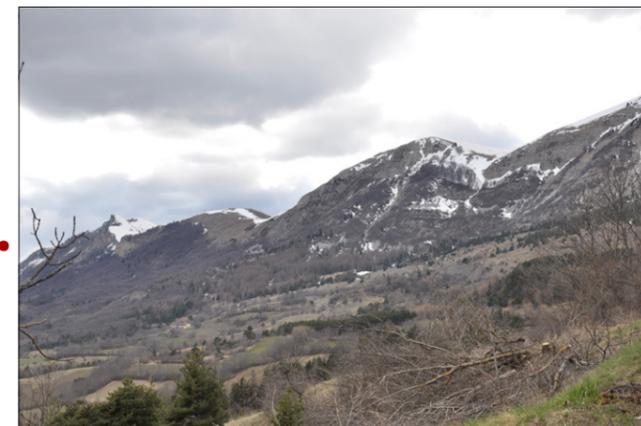
Les pratiques sportives nécessitent des aménagements (aires de stationnement et d'accueil, chemins...) qui peuvent avoir des conséquences directes sur les milieux : imperméabilisation des sols, piétinement...

D'autres processus peuvent transformés ces hauteurs sauvages. La commune de La Rochette montre les premiers signes d'extension, extension qui peut se poursuivre aux endroits les plus propices.

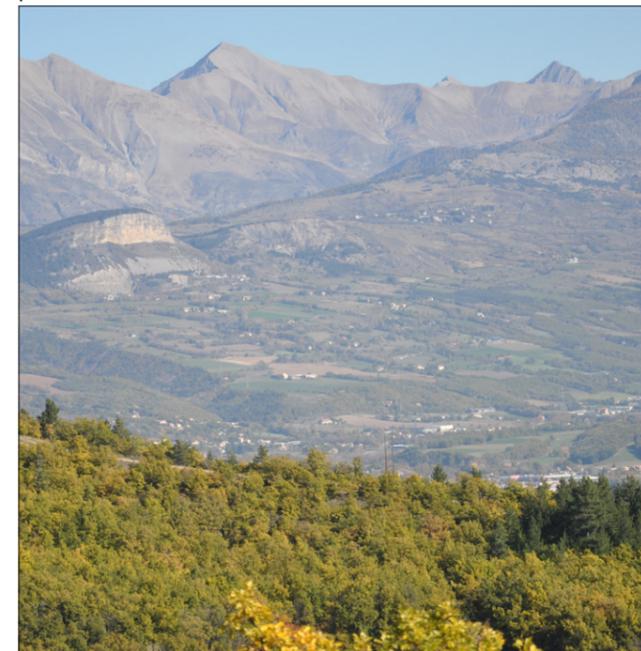
Il y a aussi la recolonisation spontanée des milieux ouverts par une forêt qui essaim, forêt qui remonte sur les pentes du Piolit, qui se densifie au pied de Céüse mais qui reste encore contenue sur le col de Manse.



L'agriculture met en valeur les pentes des piedmonts du massif du Colombis,



Phénomène d'enfrichement des terres abandonnées sur les pentes de Charance



Les coteaux du Chapeau de Napoléon gagnés par l'habitat

LES ENJEUX PAYSAGERS

La vallée urbaine entre ville dense et urbanisation filante :

La péri-urbanisation s'étale et s'étire le long des voies et à chaque endroit que le relief autorise encore. Ce phénomène englobe petit à petit les villages satellites de la ville centre jusqu'à former un continuum urbain. Le résultat sera alors la banalisation du paysage urbain d'autant plus que les nouvelles constructions empruntent à vocabulaire architectural, dans ses formes et ses couleurs, souvent étranger à ce qui définit Gap et sa région.

C'est ainsi que cette plaine concentre tous les conflits d'usage, entre l'urbain, l'agriculture et les espaces de nature. Si le caractère paysager de cette unité est bien cette bivalence entre ville et ruralité, la ville fait peser une forte pression sur les espaces agricoles et naturels.

Les enjeux se situent dans l'aménagement des entrées de villes, notamment Gap mais aussi Chorges, avec le développement des zones d'activités, installées le long des grands axes, bénéficiant des terrains plats et des facilités d'accès, mais imposant trop souvent la médiocrité de leur qualité architecturale et paysagère. C'est aussi des enjeux d'intégration paysagère des nouveaux projets qu'ils soient urbains ou routiers et principalement celui de la Rcade de Gap au pied de Charance.

Il faudra s'extraire du phénomène d'une densification urbaine qui se fait systématiquement au détriment des espaces de nature et mettre l'accent sur la préservation d'espace de nature en cœur de ville.



Les activités s'échappent des périphéries urbaines, ici avant Jarjayes



Maintenir l'agriculture pour préserver la richesse des paysages, la vallée de l'Avance

**Pour les coteaux agricoles en mutation gagnés par un habitat diffus :**

Ces lieux sont considérés comme autant de réserves foncières. La trame agricole qui organisait le paysage de ces coteaux offrant à la ville son cadre "campagnard" disparaît au profit d'un habitat individuel.

Cette forme urbaine parsème non seulement les pentes mais elle s'accompagne de ses jardins. C'est ainsi que de nouveaux motifs paysagers apparaissent par une végétation souvent ornementale, avec ses couleurs et ses silhouettes étrangères à celles de la végétation locale.

Les extensions urbaines, autour de Gap mais aussi sur les communes périphériques, tel Chorges, la Bâtie Neuve répondent à la croissance démographique mais ont des conséquences importantes sur les paysages :

- la consommation d'espaces agricoles, entraînant l'imperméabilisation des sols et la création de nouvelle voie de desserte ;
- l'uniformisation paysagère des versants par leur mitage progressif ;
- la perte de lecture des structures paysagères due à une implantation en force dans le relief nécessitant des travaux de terrassements fortement perçus et l'apparition d'un vocabulaire architectural exogène (caractère architectural, couleur, matériau).



Formes, couleurs étrangères à la palette de l'architecture locale, Rambaud

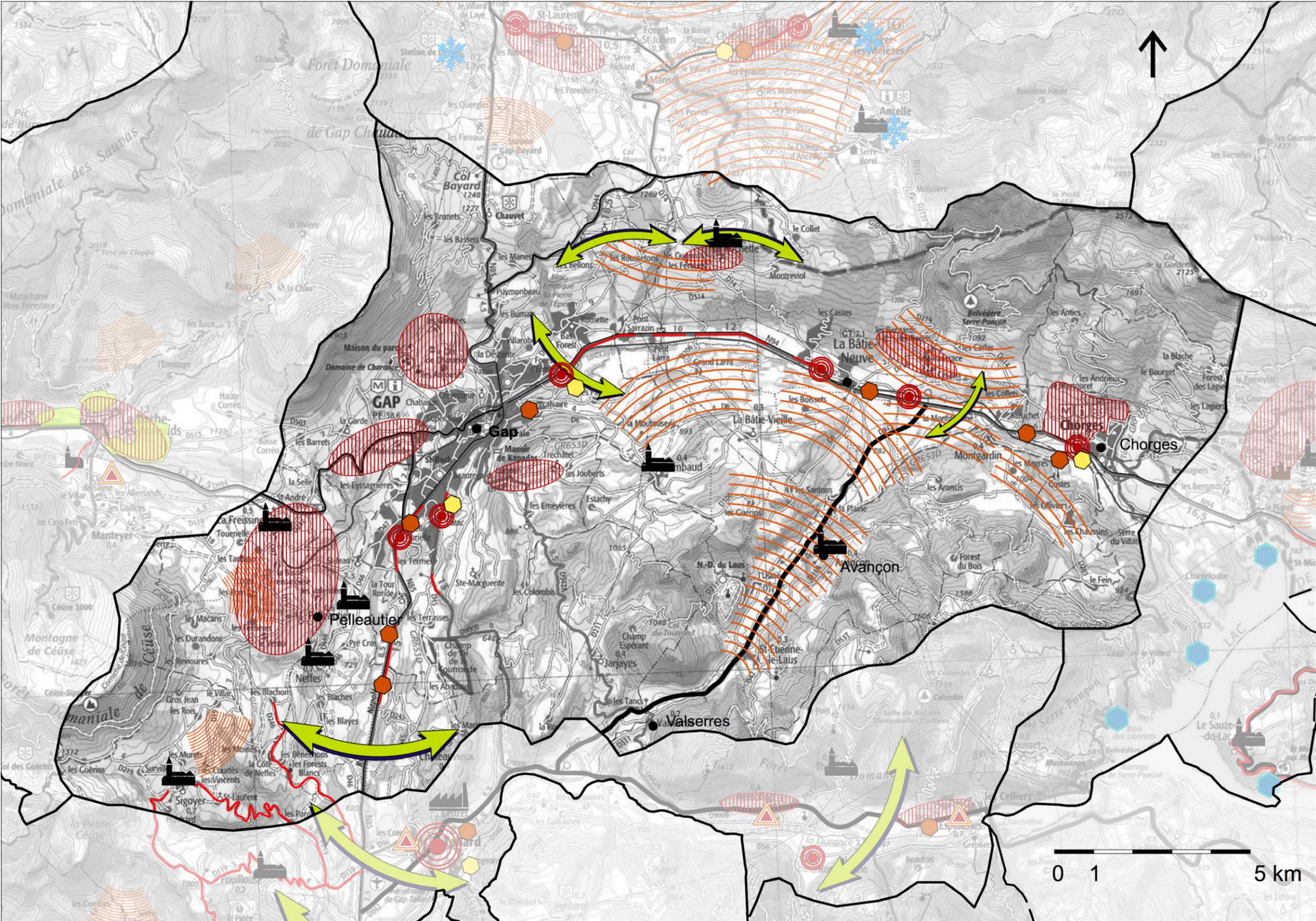


Quand les nouvelles constructions s'installent en force dans le relief



L'habitat diffus qui gagnent les coteaux, au dessus de Romette

CARTE DES SENSIBILITÉS ET DES VIGILANCES



LES PRÉCONISATIONS PAYSAGERES

Proscrire :

L'urbanisation des hauts de versants (la Rochette), au travers des documents de planification urbaine, pour maintenir les lignes de crêtes naturelles.

L'habitat dispersé, excepté celui à vocation agricole, sur les coteaux.



Limiter :

L'urbanisation en périphérie des villages, au travers des documents de planification urbaine en restreignant l'ouverture de nouvelles zones constructibles.

L'épaississement des haies bordant les parcelles cultivées par un entretien régulier et un maintien de l'agriculture.



Maintenir :

Les espaces agricoles sur les versants et les replats des coteaux de Céüse et du massif du Colombis pour conserver la lecture des formes de relief et assurer l'entretien des paysages.



Les espaces agricoles en fond de vallée (l'Avance).



La diversité des pratiques agricoles pour conserver la richesse des structures paysagères.

La forme urbaine groupée des villages sur les coteaux de Céüse, le plateau de Rambaud et la vallée de l'Avance.



Préserver et mettre en valeur :

Des espaces ouverts en fond de vallée pour maintenir des coupures d'urbanisation le long de la RN 94 notamment.



Les paysages des routes : qualité des abords (alignement d'arbres, choix de mobilier de protection en évitant celui trop routier, les préférer en bois par exemple...) et insertion dans le relief (penser le tracé et les profils pour limiter les terrassements...).



Accompagner :

Les extensions urbaines : choix d'implantation, densité et formes urbaines pour éviter celles consommatrices d'espaces.



Le développement des zones d'activités et commerciales par la rédaction et mise en œuvre de prescriptions architecturales et paysagères pour les constructions et les espaces associés mais aussi pour la signalétique (enseignes et préenseignes).



Le traitement des entrées et sorties de ville.



La nécessité de maintenir les hauts des versants naturels.



Limiter le mitage des versants de Céüse



Les zones d'activités "opportunistes" en fond de vallée.

LES SCENARII D'ÉVOLUTION

Cœur économique et urbain du département, la transformation des paysages de l'Unité de Paysage du bassin de Gap consiste surtout en la mutation de ses espaces agricoles en zone urbaine.

Cependant l'unité de paysage ne se réduit pas au seul bassin de Gap, au sens géomorphologique. Elle se compose aussi de plateaux et de vallées affluentes pour lesquels les enjeux sont différents.

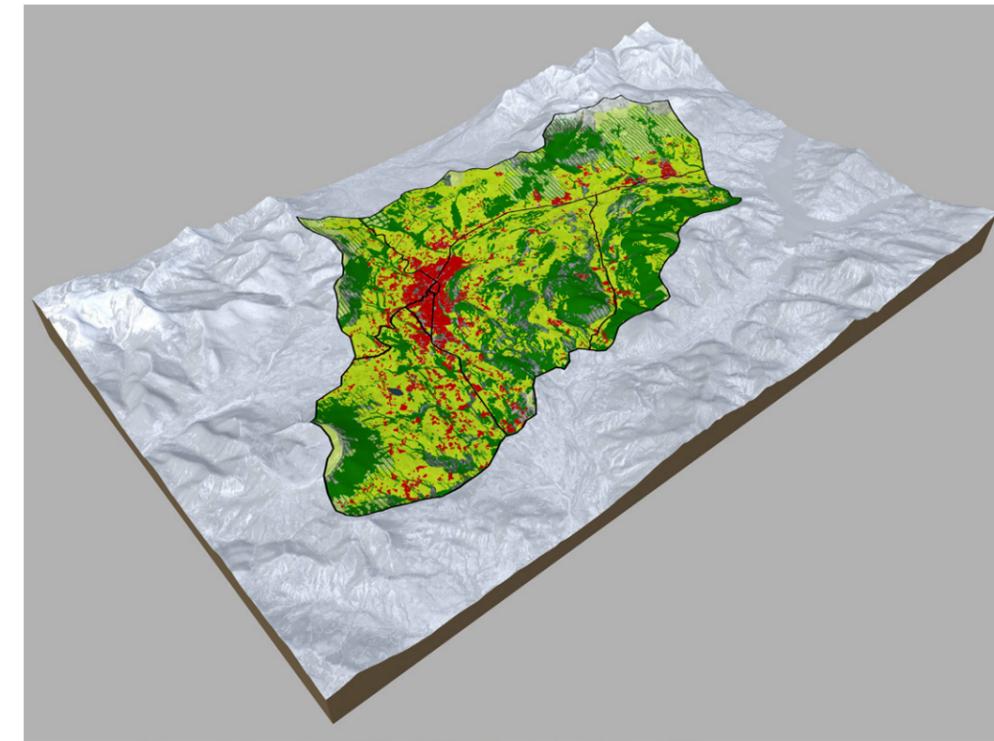
Si la dépression dans laquelle se cale la ville de Gap est concernée essentiellement par un phénomène d'étalement urbain, les autres territoires de l'unité de paysage sont plus sujets au phénomène de déprise agricole qui conduit progressivement à la fermeture des milieux. L'analyse diachronique 1999-2014 met en évidence une nette avancée de la forêt sur les terres d'altitude ou les plus reculées, facilement abandonnées car trop éloignées et sans doute peu rentables.

Le développement urbain se concentre, aujourd'hui encore, de part et d'autre des grands axes de circulation que sont la RN 85 et la RN 94 à la faveur d'un relief adouci. D'abord linéaire, il s'épaissira une fois les espaces en bord de voie remplis, repoussant cette urbanisation de plus en plus sur les piedmonts jusqu'aux possibles que le relief autorisera. C'est ainsi que les espaces agricoles en plaine subissent une forte pression. Leur planéité profite aux zones d'activités et/ou commerciales reportant du même coup sur les versants les nouveaux secteurs d'habitat.

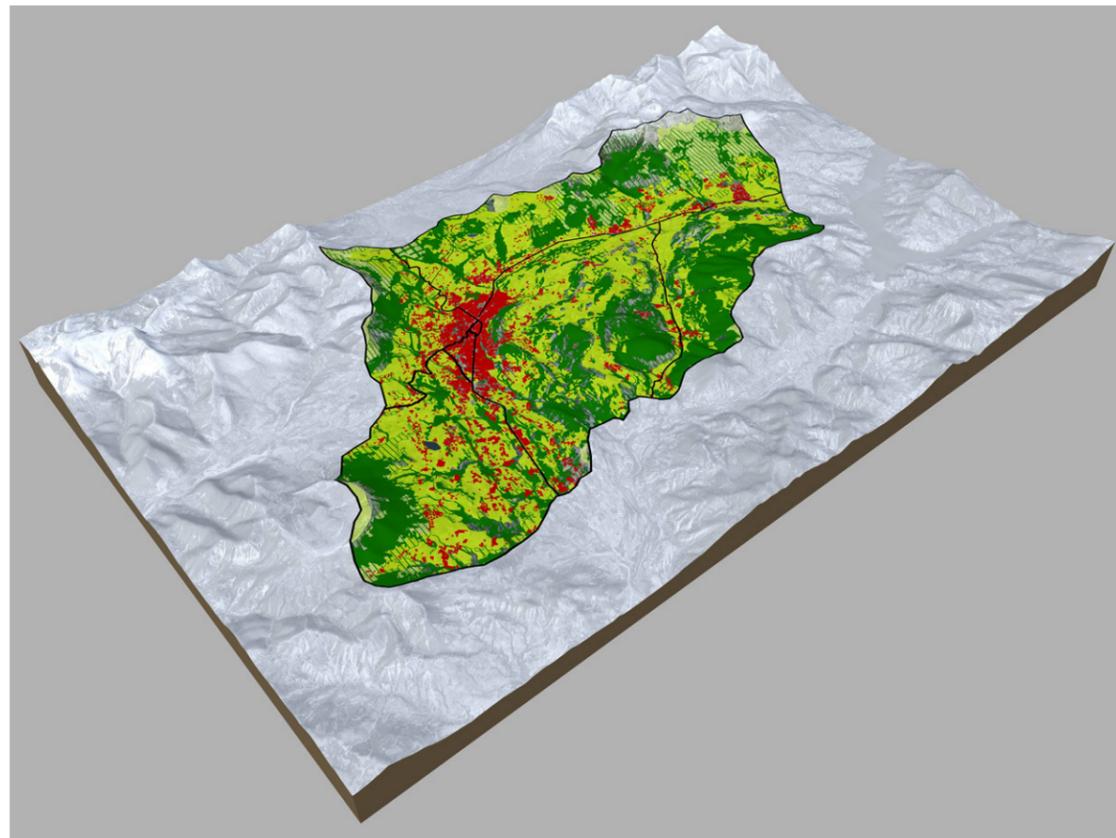
Encadrer cette urbanisation à venir est nécessaire par des règles d'urbanisme mais aussi par le maintien de l'agriculture en plaine et sur les coteaux.

En effet, par sa fonction d'entretien des paysages, l'agriculture maintenue préservera la qualité des paysages. Cette qualité passe par la diversité de motifs qui font un paysage riche et varié. C'est aussi grâce à la mise en valeur des terres que l'agriculture donne à lire les subtilités d'un socle support, assure une biodiversité et préserve les chemins de l'eau.

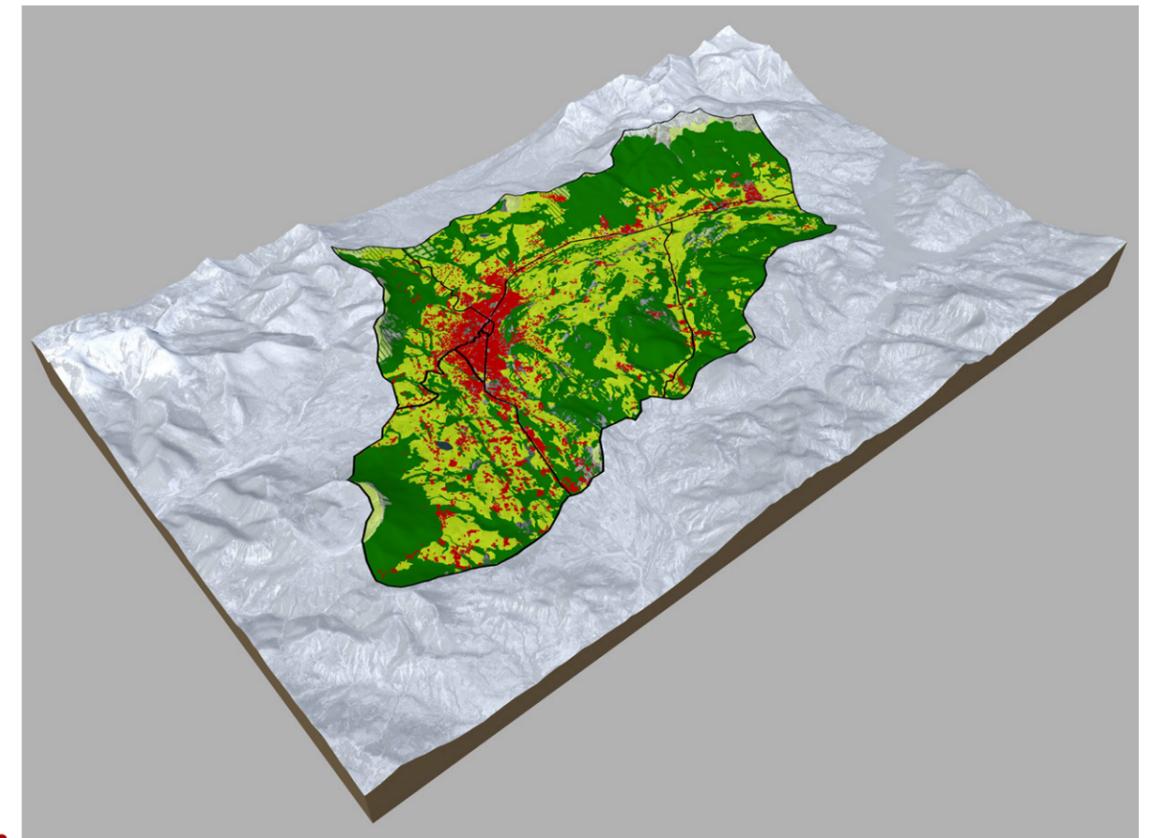
Sans une urbanisation maîtrisée, les nouveaux paysages seront ceux d'une urbanité désorganisée et des espaces de nature non plus structurants mais résiduels.



2014



T + 5 ans



T + 15 ans

AVERTISSEMENT

Les scénarii présentés s'appuient sur des processus de mutation des paysages mis en évidence par une **analyse objective** des données disponibles. Ils ne constituent en aucun cas une évolution voulue ou souhaitée.

Ils **alertent** d'une possible transformation si les décisions en termes d'aménagement du territoire n'affirment pas une vraie préoccupation de préservation des paysages.

Ils **incitent** à une **vigilance** paysagère orientée vers la sauvegarde de la qualité des paysages, source de développement économique et social.

LES SCENARII D'ÉVOLUTION

Scenario 1 : Diffusion de l'habitat sur les versants.

Exemple pris de Charges où l'habitat individuel gagne les versants du Piolit, exposés au Sud. Ces nouvelles zones d'habitat s'assortissent de voie de desserte nécessitant des travaux de terrassements conséquents, preuve qu'elles s'inscrivent en force dans le relief.

Cet étalement est plutôt anarchique, profitant certainement de l'abandon de parcelles cultivées. L'extension de la commune est conséquente et nombre de zones d'habitat individuel dessinent la périphérie de la commune tapissant les piedmonts de constructions individuelles.

Non maîtrisé, ce développement urbain répondrait à une logique d'opportunisme foncier bénéficiant de l'abandon progressif des terres cultivées.

Installée le long de la RN 94, la commune de Charges, comme d'autres implantées aussi le long de la RN, bénéficie de cet axe de desserte majeur et de la proximité du pôle gapençais.

Ce scénario illustre une politique d'aménagement "au fil de l'eau" qui laisserait l'urbanisation profiter d'une agriculture en régression et d'une nature qui reprendrait ses droits sur des terres cultivées abandonnées. Il interroge sur la préservation de la qualité des paysages futurs et sur les risques d'une urbanisation filante.

La nécessité d'accompagner les nouveaux secteurs construits concerne à la fois le choix de ceux à ouvrir à l'urbanisation, au regard de leur localisation géographique, mais aussi la réflexion sur les formes urbaines. Limiter la péri-urbanisation implique aussi le maintien de l'agriculture.



2014



T + 5 ans



T + 15 ans

AVERTISSEMENT

Les scénarii présentés s'appuient sur des processus de mutation des paysages mis en évidence par une **analyse objective** des données disponibles. Ils ne constituent en aucun cas une évolution voulue ou souhaitée. Ils **alertent** d'une possible transformation si les décisions en termes d'aménagement du territoire n'affirment pas une vraie préoccupation de préservation des paysages. Ils **incitent** à une **vigilance** paysagère orientée vers la sauvegarde de la qualité des paysages, source de développement économique et social.

Scénario 2 : d'un paysage agraire vers un paysage émergent

Les vastes espaces de plaine sont aujourd'hui convoités par les activités, petites industries et centres commerciaux. Ils profitent de leurs vastes étendues planes et de leur desserte facilitée par les grands axes routiers.

C'est ainsi que les bords de la RN 85 et la RN 94 sont occupés par les zones d'activités et commerciales. Les champs cèdent leur place aux formes bâties de ces paysages économiques, souvent massives, et à leurs espaces associés (parking, zones de livraison et de stockage) qui, dans une organisation avant tout fonctionnelle, répondent à un objectif de rentabilité avant celui d'une quelconque qualité.

Installées à l'origine en périphérie éloignée, elles sont peu à peu rejointes par de nouvelles zones ou par des quartiers habités qui s'étendent depuis le centre. Elles construisent un paysage hétéroclite et souvent étranger à la trame urbaine existante. Ni ville ni campagne, ces paysages émergents construisent le péri-urbain et définissent des espaces peu qualitatifs en entrée de ville.

Si cette tendance se poursuit, il est vraisemblable que ces zones, qui aujourd'hui s'échelonnent, encore entrecoupées de parcelles cultivées, se rejoindraient pour former une seule et même conurbation assortie de son cortège de panneaux et pré-enseignes, de parkings... De ces paysages de campagne, il ne resterait que quelques traces et leur transformation en des paysages économiques voire industriels serait irréversible.

S'il est bien sûr impossible d'aller à l'encontre d'un développement économique nécessaire et qu'il est tout aussi nécessaire d'héberger les nouvelles populations en leur offrant tous les services marchands ou non, maîtriser ces nouvelles urbanisations apparaît indispensable pour la préservation des paysages et le maintien d'un cadre de vie de qualité.

C'est les organiser en maintenant, par exemple, des coupures dans une urbanisation filante, premier moyen de rompre la monotonie et l'uniformité de ces paysages économiques. Car, si elles s'installent dans un désordre apparent de couleur et de formes, elles sont malgré tout similaires ; ces enseignes, quelque soit l'endroit géographique où elles s'implantent, utilisent le même vocabulaire architectural.

Aujourd'hui, le bassin de Gap offre la possibilité de "vivre à la campagne" dans un cadre exceptionnel. Préserver la qualité de ses paysages, c'est préserver son attractivité.



2014



T + 5 ans



T + 15 ans

AVERTISSEMENT

Les scénarii présentés s'appuient sur des processus de mutation des paysages mis en évidence par une **analyse objective** des données disponibles. Ils ne constituent en aucun cas une évolution voulue ou souhaitée. Ils **alertent** d'une possible transformation si les décisions en termes d'aménagement du territoire n'affirment pas une vraie préoccupation de préservation des paysages. Ils **incitent** à une **vigilance** paysagère orientée vers la sauvegarde de la qualité des paysages, source de développement économique et social.